

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU BASSIN D'AURILLAC**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU LUNDI 7 AVRIL 2025**

La séance est ouverte à 18 heures 35 sous la présidence de M. Pierre MATHONIER, Président d'Aurillac Agglomération.

ORDRE DU JOUR

A- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

B- PRESENCES/ ABSENCES/ PROCURATIONS

C- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

D- ORDRE DU JOUR DES DELIBERATIONS

GROUPE A

FINANCES

N° 1 : Budget Annexe du TDMA - Participation au fonctionnement 2025 du Budget Principal

N° 2 : Budget Annexe des Campings Communautaires - Participation au fonctionnement 2025 du Budget Principal

N° 3 : Budget Annexe des Transports Urbains - Participation 2025 du Budget Principal

N° 4 : Budget Annexe de l'Aéroport - Participations 2025 du Budget Principal

N° 5 : Budget Annexe du Centre Aquatique - Participation au fonctionnement 2025 du Budget Principal

N° 6 : Budgets Annexes de l'Eau et de l'Assainissement - Subventions d'équipement 2025 du Budget Principal

N° 7 : Participation 2025 du Budget Principal au Budget Annexe de l'Assainissement au titre de la gestion des eaux pluviales urbaines

N° 8 : Mise à jour des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement

MARCHES

N° 9 : Modalités de consultation et d'attribution des marchés d'études, d'animation et de coordination concernant les révisions du PLUi-H de la CABA et du SCoT du Syndicat Mixte du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie

N° 10 : Avenant n°1 à l'accord-cadre n° 2024/076 relatif au transfert et traitement des matières solides issues des activités d'assainissement (dégrillage, curage) - Insertion d'un prix nouveau

TOURISME

N° 11 : Avenant n° 2 à la convention d'objectifs entre l'EPIC "Office de Tourisme du Pays d'Aurillac" et Aurillac Agglomération - Versement de crédits complémentaires pour la gestion du site touristique du Rocher de Carlat

N° 12 : Camping communautaire de l'Ombrade - Modification des tarifs journaliers/tarifs des locations

N° 13 : Avenant n° 3 à la convention d'objectifs entre l'EPIC "Office de Tourisme du Pays d'Aurillac" et Aurillac Agglomération - Modification de l'article 10 "Moyens financiers"

POLITIQUE DE LA VILLE

N° 14 : Contrat de Ville 2024-2030 - Convention Pluriannuelle d'Objectif - Accent Jeunes

N° 15 : Conseil Communautaire de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - Programmation 2025

ENVIRONNEMENT

N° 16 : Appel à projet collecte 2024 CITEO/Adelphé - Approbation du contrat-type pour la collecte sélective

TRANSPORTS

N° 17 : Versement Mobilité - Principes d'exonération (annule et remplace la délibération n° DEL-2024-156 du 19 décembre 2024)

N° 18 : Mobilités - Comité des Partenaires - Modification de la composition

N° 19 : Services de transports collectifs communautaires - Modification du Règlement relatif à la tarification solidaire

URBANISME ET HABITAT

N° 20 : Demande d'exemption des Communes d'Arpajon-sur-Cère et d'Ytrac vis-à-vis des obligations relatives au seuil minimal de logements sociaux, dites "dispositif SRU"

N° 21 : Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'Association Habitat Jeunes Cantal 2025-2027

N° 22 : Expérimentation d'une opération d'urbanisme collaboratif "BIMBY-BUNTI" - Demande de financements

ADMINISTRATION GENERALE

N° 23 : Convention de prestation de services de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac au bénéfice du Syndicat Mixte du SCOT BACC

N° 24 : PSC Santé - Mandat au Centre de Gestion du Cantal afin de mener pour le compte d'Aurillac Agglomération la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque Santé

N° 25 : Tableau des effectifs - Avril 2025

GROUPE B**FINANCES**

N° 26 : Comptes de Gestion 2024

N° 27 : Comptes Administratifs 2024

N° 28 : Affectation des Résultats 2024

N° 29 : Budget Principal - Vote des taux d'imposition

N° 30 : Budget Principal - Budget Primitif 2025

N° 31 : Budget Annexe de l'Eau - Budget Primitif 2025

N° 32 : Budget Annexe de l'Assainissement - Budget Primitif 2025

N° 33 : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères - Fixation du taux pour 2025

N° 34 : Budget Annexe du TDMA - Budget Primitif 2025

N° 35 : Budget Annexe des Campings Communautaires - Budget Primitif 2025

N° 36 : Budget Annexe des Transports Urbains - Budget Primitif 2025

N° 37 : Budget Annexe de l'Aéroport - Budget Primitif 2025

N° 38 : Budget Annexe du Centre Aquatique - Budget Primitif 2025

N° 39 : Budget Annexe des Zones d'Activités Économiques - Budget Primitif 2025

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

N° 40 : Pôle d'Excellence Microbiologie Industrie et Innovation - Cofinancement de la création d'un poste de chargé(e) de mission pour développer les services de l'Association PEM2I Entreprises

POLITIQUE DE LA VILLE

N° 41 : Projet de Renouveau Urbain du quartier de Marmiers - Attribution d'une subvention au bailleur Cantal Habitat pour l'opération de démolition de la Résidence "Clémenceau"

TRAVAUX ET RESEAUX

N° 42 : Convention portant création d'une entente entre les Communautés de Communes de Cère et Goul en Carladès, de la Châtaigneraie Cantalienne et la CABA pour la mise en œuvre de la compétence "Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations" (GEMAPI)

TRANSPORTS

N° 43 : Pôle Mobilité Aurillac - Tarifs des bornes de recharge pour véhicules électriques des parkings gare et relais

URBANISME ET HABITAT

N° 44 : Approbation de la convention de recherche et développement partagés relative à l'expérimentation d'une opération d'urbanisme collaboratif "BIMBY-BUNTI"

E- DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL DEPUIS LA SEANCE PRECEDENTE

F- QUESTIONS DIVERSES

M. LE PRESIDENT.- Je vous propose que nous débutions cette séance de Conseil Communautaire.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Contrairement à d'habitude, les délibérations doivent dorénavant être signées par le secrétaire. Je propose que ce soit Christian POULHES, qui est là très fréquemment, qui signe les délibérations de notre Conseil Communautaire.

APPEL DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Nous allons procéder à l'appel.

Yves ALEXANDRE : absent

Catherine AMALRIC : absente, représentée par Jean-Paul NICOLAS

Ginette APCHIN : présente

Michel BAISSAC : présent

Jean-François BARRIERE : absent, représenté par Nathalie GARDES

Yvette BASTID : présente

Elisa BASTIDE : absente, représentée par Philippe MARIOU

Jamal BELAIDI : présent

Patricia BENITO : absente, représentée par Jean-Luc DONEYS

Bernard BERTHELIER : présent

Hubert BONHOMET : absent

Vanessa BONNEFOY : présente

Nadine BRUEL : présente

Elise BRUGIERE : absente, représentée par Stéphane FRÉCHOU

Michel COSNIER : absent, représenté par Jean-Louis PRAX

Philippe COUDERC : présent

Alain COUDON : présent

Thierry CRUEGHE : présent

Charly DELAMAIDE : présent

Stéphanie DELORME : absente, représentée par Jean-Luc LENTIER

Géraud DELPUECH : absent

Aurélié DEMOULIN : absente, représentée par Sébastien PRAT

Jean-Luc DONEYS : présent

Louis ESTEVES : présent

Philippe FABRE : absent, représenté par Philippe MAURS

Dominique FABREGUES : présent

Jean-Michel FAUBLADIER : présent

Claudine FLEY : absente, représentée par Vanessa BONNEFOY

Daniel FLORY : présent

Stéphane FRÉCHOU : présent

Christian FRICOT : présent

Cécile GANE : présente

Nathalie GARDES : présente

Bernadette GINEZ : présente

Frédéric GODBARGE : présent

Mireille LABORIE : présente

Sylvie LACHAIZE : présente

Evelyne LADRAS : présente

Isabelle LANTUÉJOUL : absente

Dominique LAVIGNE : présente

Jean-Luc LENTIER : présent

David LOPEZ : absent

Philippe MARIOU : présent

Jacqueline MARTINEZ-SÉVERAC : présente
 Angélique MARTINS : présente
 Pierre MATHONIER : présent
 Magali MAUREL : absente, représentée par Bernard BERTHELIER
 Philippe MAURS : présent
 Chloé MOLES : absente
 Maryline MONTEILLET : présente
 Maxime MURATET : absent, représenté par Nicole SOULENQ-COUSSAIN
 Jean-Paul NICOLAS : présent
 Christophe PESTRINAUX : présent
 Jean-Pierre PICARD : absent, représenté par Ginette APCHIN
 Christian POULHES : présent
 Gérard PRADAL : présent
 Sébastien PRAT : présent
 Jean-Louis PRAX : présent
 Jean-François RODIER : présent
 Valérie RUEDA : présente
 Guy SENAUD : présent
 Philippe SENAUD : présent
 Frédéric SERAGER : présent
 Nicole SOULENQ-COUSSAIN : présente
 Jean-Luc TOURLAN : présent
 Jean-Louis VIDAL : absent, représenté par Thierry CRUEGHE
 Julien VIDALINC : absent
 Véronique VISY : absente, représentée par Valérie RUEDA

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2025

Il y a un certain nombre de communications et de propos liminaires que je dois faire.
 Tout d'abord, l'approbation du procès-verbal de la séance précédente que vous avez dû avoir.

JP. NICOLAS- Oui, M. le Président, je voudrais faire quelques commentaires par rapport aux écrits qui ont été faits sur ce PV, qui ne correspondent pas tout à fait à ce qui a été dit ou ce qui a été fait, notamment par rapport à l'achat des locaux rue Paul Doumer, où j'avais demandé, d'une part, à avoir l'évaluation des domaines que je n'ai jamais eue. J'aurais voulu aussi que l'on mentionne que ce débat a eu lieu suite à un DOB où l'on avait inscrit 800 000 euros de crédit. C'est M. POULHES qui l'a confirmé, que l'achat avait été fait en janvier 2024, bien avant ce qui était proposé en DOB, et qui est pour moi une lacune, car on nous a bien expliqué les règles comptables. J'ai bien été attentif à ce qui a été dit en municipalité dernièrement, c'est que pour faire des achats, il faut qu'il y ait quand même des budgets prévus et des lignes budgétaires, ce qui n'a pas été le cas, j'ai bien peur que pour les achats des quatre chemins, on en soit sur le même schéma et pour les investissements futurs, on verra... Vous l'avez affirmé en achat tout de suite, sur le rapport de la délibération, sans faire état de cette inscription DOB, ce qui pour moi, n'est pas dans la réalité des choses, même s'il y a eu, et j'ai bien compris qu'il y ait eu des délibérations vous autorisant de prendre des décisions en Bureau pour les acquisitions. Là, en l'occurrence, cet achat a été fait et présenté aux élus communautaires, et c'est là où je regrette, comme dans les Débats d'Orientations Budgétaires. Et pour moi, ce n'est pas acceptable. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui, vous pouvez prendre toutes les décisions possibles, ça je le conçois, mais je me demande à quoi l'on sert dans cette instance, si vous voulez, si c'est pour faire une chambre d'enregistrement et découvrir des choses de la sorte, ça ne me va pas. Je voulais l'exprimer et vous dire que je ne suis pas d'accord sur le compte rendu de ce PV.

M. LE PRESIDENT- On se rapprochera de vous pour prendre votre formulation exacte.

JP. NICOLAS- Normalement, il y avait un enregistrement ou un sténotypiste, mais il n'y a plus personne.

M. LE PRESIDENT- Il y était.

JP. NICOLAS- Vous avez tous les éléments pour retranscrire à l'identique ce qui a été dit, de votre part d'ailleurs, de la part de M. POULHES et de la mienne.

S. LACHAIZE- Même remarque me concernant, je n'ai pas retrouvé tout ce que j'avais dit, notamment par rapport à la rue Paul Doumer. J'allais aussi poser la question car aujourd'hui il n'y a plus la personne qui effectuait le travail. On est enregistré, ça se passe comment ?

M. LE PRESIDENT- Alors maintenant, c'est enregistré et retranscrit. C'est le secrétariat qui reporte les informations telles qu'elles sont notées dans l'enregistrement.

S. LACHAIZE- Je me réserve le droit de ne pas approuver ce compte-rendu. J'aimerais bien pouvoir avoir le contenu exact de mes propos.

M. LE PRESIDENT- L'enregistrement est archivé, on va pouvoir le reconsulter. J'entends un problème de forme d'abord qui semble manquer, on rajoutera si besoin. C'est bien pour cela que nous faisons approuver le compte-rendu. Vous signalez ces deux anomalies, on les rectifiera si sur l'enregistrement, cela apparaît de façon différente. Après, sur le fond du problème, je reviens sur ce sujet, le DOB ce n'est pas une inscription budgétaire, encore une fois, c'est un Débat d'Orientations Budgétaires, c'est par rapport à l'information que vous donnez, Monsieur Nicolas. Les crédits reportés d'investissement nous ont permis de souscrire, d'acheter les deux locaux qui étaient d'une valeur d'à peu près 420 000 euros (200 000 d'un côté et 220 000 de l'autre) et qui étaient proches de la valeur des domaines. Nous vous transmettrons l'estimation des domaines, puisqu'elle est à disposition de tout le monde. Sur le litige qui était la procédure, le règlement intérieur comporte deux étapes : les achats supérieurs à 180 000 euros sont autorisés par le Bureau Communautaire et les acquisitions inférieures à 180 000 euros, c'est indiqué dans la même délibération, c'est une décision du Président, tout seul. Donc, la décision de Bureau pouvait être prise de façon tout à fait légale.

JP. NICOLAS- Non, Monsieur le Président, sur cet aspect-là, on ne va pas y revenir. Par rapport à la délibération, il y a une délibération qui vous donne la facilité d'acheter au-delà de 180 000 euros pour plusieurs millions d'euros. Cela a été changé. Les autres fois précédentes, les autres mandats, ce n'était pas comme ça.

M. LE PRESIDENT- C'était comme ça.

JP. NICOLAS- Non, avant au-delà de 180 000 euros ou 200 000 euros, il y avait une approbation du Conseil. Là, il n'y en a pas besoin.

M. LE PRESIDENT- Non, non, non, je vous assure, et je suis aussi âgé que vous ou un peu moins, peut-être, mais je vous assure que les pouvoirs du Président n'ont pas été étendus.

JP. NICOLAS- Ce que je relève Monsieur le Président, c'est que vous nous avez présenté une dépense de 800 000 euros, prévisible en DOB, sur une acquisition qui avait déjà été faite en janvier de la même année. Moi c'est ça qui me gêne.

M. LE PRESIDENT- Oui, mais bon, c'est la réalité.

JP. NICOLAS- C'est du DOB, ce sont des Débats d'Orientations Budgétaires pour 2025. Si les crédits étaient consommés, ils n'auraient pas dû apparaître sur ces lignes-là.

M. LE PRÉSIDENT- C'est une décision de 2025. Les 800 000 euros correspondent à l'acquisition qui s'est faite en 2025 et les travaux. Cela fait partie des orientations budgétaires, même si les orientations budgétaires sont pour toute l'année 2025. Et on y reviendra d'ailleurs dans le budget, vous pourrez aussi prendre la mesure de cette décision.

Est-ce qu'il y a d'autres observations sur ce compte-rendu ?

Sous les réserves qui ont été émises et que nous vérifierons avec Monsieur Perrier, je considère que le compte-rendu est approuvé.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT- Communication par ailleurs, qui est de l'administration pour les maires. Un mail a été envoyé aux communes avec la maquette du CRTE concernant les décisions prises dans leur commune qui peuvent être inscrites dans ce même CRTE. Nous, l'Agglo est intermédiaire avec le SCoT pour valider la présentation qui va être intégrée justement dans ce contrat qui recense toutes les décisions de chaque commune. Vous devez faire un retour à David Perrier des lignes qui concernent votre commune. Nous devons rendre ce document le 10 avril à 12 heures au plus tard. Si vous avez des observations sur vos communes, sur des opérations qui seraient mentionnées à tort dans ce document, il faut nous le faire savoir ou si ce document n'est pas conforme pour les projets que vous portez sur vos communes.

Puis une deuxième décision administrative, c'est un groupement de commandes de bouches et poteaux incendie. C'est une commande groupée, qui pourrait être faite pour les bouches et poteaux d'incendie. A ce jour, 16 communes n'ont pas manifesté leur intérêt ou leur non-participation. On considérera que si les communes ne se font pas connaître, c'est qu'elles ne sont pas intéressées. Mais l'idée, c'était quand même qu'elles nous confirment qu'elles n'étaient pas intéressées. Faites remonter au service des marchés pour que l'on puisse passer la commande groupée avec la liste des communes qui seraient définitivement intéressées. Pas de remarques là-dessus, mais enfin, c'est un sujet.

Ensuite, des propos liminaires concernant la vie de notre collectivité. Un retour de certaines manifestations qui ont eu lieu à ce jour, des réflexions aussi sur des opérations qui sont en cours et des prévisions à moyen terme sur les opérations à venir.

Un bref retour sur le festival BD, l'édition de 2025, qui s'est déroulée les 15 et 16 mars a été un succès, encore plus de fréquentation que l'année dernière, 4 500 personnes sur les deux journées, que ce soit à la Médiathèque, au Centre des Congrès, à l'Espace des Carmes, aux Ecuries, au Théâtre. Une fréquentation en hausse par rapport à l'édition 2024. Un retour très positif des auteurs, qui se sont félicités de la bonne ambiance sur cette manifestation, et l'affluence très positive n'a aucunement été un frein à l'atmosphère présente durant ces deux jours. Un film a été fait sur ce festival BD, je vous propose qu'il soit projeté.

Projection du film.

M. LE PRÉSIDENT- Une belle manifestation, et RIFF REB'S, pour mémoire, c'était un punk qui est maintenant officier de marine. Il a donc le statut officiel de peintre de marine, il peut aller sur tous les bateaux. Un punk qui peut aller sur tous les bateaux de la Marine française.

Ensuite, l'autre événement important qui s'est déroulé au mois de mars, le 15 mars, la 4^{ème} édition du Salon Passion Voyage, qui s'est déroulé à l'Aéroport avec l'Agence de Voyage Fitour. Là aussi, 800 visiteurs sur cette opération contre 700 l'année dernière. Tout au long de cette

journée, il a été proposé aux personnes qui le souhaitent de visiter l'Aéroport, accompagné à la fois par les pompiers et les services de l'Aéroport. 195 personnes exactement ont participé à ces visites des installations de l'Aéroport. Une parfaite réussite de cette journée. J'aurais donné la parole à Isabelle LANTUEJOUL si elle avait été là, puisque c'était elle qui me représentait. J'ai eu le retour que ça s'était très très bien passé.

Troisième événement important pour notre Collectivité, c'est la signature du Contrat de Local de Santé qui s'est déroulée en présence de Cécile COURREGES, Directrice Régionale de l'ARS, dans cette même salle, le 11 mars. Ce Contrat Local de Santé, ce n'est pas directement l'Agglo qui l'a signé mais c'est le Syndicat Mixte du SCoT, qui est composé de trois EPCI : la Châtaigneraie Cantalienne, Cère-et-Goul en Carladès et Aurillac Agglo. Mais pour autant, c'est un sujet qui est important pour l'ensemble des Collectivités car c'est une structure qui nous permet d'agir au plus près du territoire avec, à la fois, les élus, qui sont directement concernés par les opérations de santé, sur les sujets de santé, mais aussi tous les acteurs du territoire, que ce soit, la communauté médicale, qui est présente, les infirmiers, mais aussi toutes les associations médico-sociales qui sont sur le territoire.

Ce CLS est constitué autour d'axes structurants forts. Il y a 7 axes : l'attractivité médicale avec un souci constant de travailler en liaison avec le syndicat d'attractivité au recrutement et à la démographie médicale avec une vigilance sur les points de faiblesse même si aujourd'hui, notre taux de médecins est supérieur à la moyenne nationale. La courbe de la pyramide des âges fait que ce problème-là va être très compliqué, notamment sur les généralistes, qui dans 5 ans vont prendre la retraite et qui devraient déséquilibrer cette pyramide des âges et nous conduire à souhaiter l'installation de nouveaux médecins.

Il y a aussi un axe important qui est sur la santé mentale. Un sujet crucial à la fois à l'échelle départementale mais aussi à l'échelle locale. Sur la santé mentale, je rappelle que 1 Français sur 5 est touché par des troubles psychiques. Le taux de couverture de psychiatres, de Médecins Psychiatres sur le territoire est de 3,8 psychiatres pour 100 000 habitants quand la moyenne régionale est à 9,1 et que nous avons un taux de suicide supérieur à la moyenne. Nous avons un taux de suicide pour 100 000 habitants de 39 contre 29 pour la moyenne française. Donc 39 habitants pour 29 Français. Ce sujet de la santé mentale est un sujet sur lequel nous devons être proactifs et dans le cadre de ce CLS, il est prévu des actions menées notamment par Sophie CULSON, qui est la référente du CLS, pour générer un colloque sur la santé mentale. L'idée est de mettre autour de la table des élus, mais aussi les représentants des différentes structures autour de la santé mentale et de pouvoir mettre en synergie toutes ces actions. Christian MONTIN a su le rappeler dans le rôle de Président de la délégation cantalienne de l'AMF, pour les maires, c'était un sujet absolument incontournable sur la précarité mentale et des problèmes de vie en communauté qui sont toujours soulignés par cette situation.

Un autre axe, c'était le « bien-vieillir », là aussi le parcours de santé, les problématiques de santé-environnement avec un zoom particulier sur une expérience qui va être menée sur le GHT (le Groupement Hospitalier de Territoire) qui va être dirigé par l'unité de Cardiologie de l'Hôpital Henri Mondor, et qui va être la matrice sur les maladies cardiovasculaires, qui va être l'animateur de ce dispositif avec la déclinaison de fiches techniques sur les patients envoyées aux médecins, aux infirmiers, à toute la communauté médicale et aussi, les communes en termes de prévention qui vont être aussi mobilisées sur ce dispositif, mettant en évidence tous les dispositifs de prévention qui sont menés sur nos communes. Un sujet structurant, là aussi, puisque sur les maladies cardiovasculaires, ce que nous constatons, c'est que sur le Cantal, nous avons 212 incidents décès par an sur les maladies cardiovasculaires, alors que la moyenne française est à 186. Sur le taux du Cantal sur ces sujets, nous sommes à 12% sur la région et la moyenne est à 7%. C'est un sujet sensible sur notre territoire, et à l'échelle du CLS, ce sont des actions que nous devons mener en déclinaison avec un dispositif qui a été présenté mardi

dernier dans le cadre de l'Hôpital Henri Mondor, avec un sujet majeur pour notre territoire et une action qui va être fortement inscrite dans le cadre du CLS.

Puis nous aurons la prévention et les maladies chroniques, le sport santé qui sont aussi des sujets sur lesquels nos communes sont engagées et dans le cadre de ce CLS, nous pourrions mettre en évidence toutes les actions que nous menons sur nos territoires de façon coordonnée et surtout le rôle essentiel de cette structure qui est une structure d'information et de mobilisation de tous les acteurs au profit de la santé.

C'était une signature importante parce que c'est une responsabilité pour nous, élus, comme pour les médecins, comme pour la communauté médicale au sens large, d'améliorer ces chiffres qui s'expliquent aussi par la pyramide des âges mais qui ne sont pas satisfaisants pour notre territoire. Avec l'avantage d'avoir des données chiffrées, c'est que nous avons des axes de progression qui se dessinent et qui peuvent constituer des indicateurs de notre efficacité sur ces sujets-là.

Troisième convention qui, elle, va être signée plus tard, je crois le 13 mai à 11h. C'est une délibération que nous allons avoir et qui nous sera présentée par Angélique MARTINS. C'est le « BIMBY-BUNTI ». C'est une opération innovante de reconstruction de la ville sur la ville. Une expérimentation qui permet de faire évoluer, notamment sur la sobriété foncière, notre approche du développement de nos communes. Ce sera présenté à l'échelle des 25 communes avec un objectif chiffré de réalisation et d'intervention. C'est une expérimentation qui va durer 3 ans et qui va concerner un certain nombre de propositions avec l'idée que nous pourrions avoir 180 volontaires sachant qu'à terme, cela pourrait être une trentaine d'opérations qui seraient réalisées.

L'Ultra Trail du Puy Mary, les 13 – 14 et 15 juin, un trail avec 4 parcours, et une nouveauté, l'Insomn'illac, qui sera une course de nuit de 10 km qui partira de Saint-Simon. Dans la configuration classique, nous aurons toujours le Grand Trail du Puy-Mary, l'Ultra Trail de 112 km, le Grand Trail du Lioran, le Trail de la Jordanne, la Rando « la Compostella » et la course des super-héros. C'est toujours l'Association Tom 15 qui suit cette affaire et ce sera un des temps forts sportifs.

Autre manifestation d'ampleur, le Festival Aurillac en Scène, porté par Aurillac Développement les 6 et 7 juin 2025 sur le parvis du Prisme. Julien Doré, Pascal Obispo, Pierre Garnier sont les têtes d'affiche de cette manifestation. Peut-être, Charly, tu veux dire un mot ?

C. DELAMAIDE- On est presque à la date de la manifestation, dans deux mois on y sera. Peut-être rappeler un élément du contexte et dire que les festivals de musique aujourd'hui c'est un petit peu particulier. Il y a eu des évolutions tout à fait importantes. En France, il y a 8 000 festivals au cours d'une année civile, 64% sont des festivals de musique et 40% sont des festivals de musique actuelle, ce qui est notre cas. Plus de 60% de ces festivals se déroulent sur la période de juillet à septembre, on est vraiment dans un secteur très concurrentiel. Il faut prendre en compte que, depuis 2013, on a eu des évolutions de cachets de pratiquement 11% entre les cachets et la partie technique. Je ne sais pas si vous l'avez remarqué, il faudrait rajouter à ça aussi les pratiques un peu particulières quand il y a un zénith, il y a 4-5 dates sur le même endroit, et en plus, même dans les cinémas, sont rediffusés les spectacles, c'est un vrai combat. Tout ça pour dire que c'est une vraie performance d'avoir des programmations de qualité, comme c'est le cas à Aurillac. On a la chance d'être en convention avec Brive Festival, c'est un élément important. À date d'aujourd'hui, on est à pratiquement 6 500 billets vendus, ce qui représente à peu près 65% de notre objectif pour être à l'équilibre de 9 000, l'objectif que l'on s'est fixé. On ne désespère pas encore d'y arriver même s'il y a un léger retard encore mais je pense que les gens localement ont compris qu'ils pouvaient acheter leur billet jusqu'au dernier moment. On est sur de bonnes bases, techniquement, on est prêt, et ça c'est tout à fait essentiel. Vivement que les tribunes se montent et qu'on se retrouve les 6 et 7 juin pour passer encore de très belles soirées.

M. LE PRESIDENT- Merci Charly.

Y a-t-il des observations ?

JP. NICOLAS- Oui, Monsieur le Président. Tout simplement, je voulais remercier les gens de la Médiathèque pour l'évolution et le travail accompli sur le festival BD, que nous avions lancé il y a 11 ans maintenant, et qui a un rayonnement autre que ce que j'avais pu imaginer à l'époque. Il y a les directeurs qui regardent, vous leur transmettez bien tout le travail qu'ils ont fait et tout ce qu'ils méritent d'avoir porté cette manifestation très haute aujourd'hui et avec la complicité aussi de gens de notre territoire parce qu'à l'époque, il y avait Lionel MARTY, qui est de Jussac et qui était créateur de BD aussi, associé. Voilà ce que je voulais évoquer ce soir, merci.

M. LE PRESIDENT- Y a-t-il d'autres prises de parole ou des questions diverses sur mes propos liminaires ?

Je vous propose de commencer ce Conseil Communautaire.

ADOPTION GLOBALE DES DÉLIBÉRATIONS DU GROUPE A

Alors comme de tradition, nous avons des délibérations qui sont situées en groupe A et d'autres qui seront en groupe B.

Les groupes A ne sont pas débattus puisque le Bureau Communautaire a décidé de classer ces délibérations en groupe A. Les délibérations qui ont été classées en groupe A sont les suivantes :

En finances :

- La délibération n° 1 : Budget Annexe du TDMA - Participation au fonctionnement 2025 du Budget Principal
- La délibération n° 2 : Budget Annexe des Campings Communautaires - Participation au fonctionnement 2025 du Budget Principal
- La délibération n° 3 : Budget Annexe des Transports Urbains - Participation 2025 du Budget Principal
- La délibération n° 4 : Budget Annexe de l'Aéroport - Participations 2025 du Budget Principal
- La délibération n° 5 : Budget Annexe du Centre Aquatique - Participation au fonctionnement 2025 du Budget Principal
- La délibération n° 6 : Budgets Annexes de l'Eau et de l'Assainissement - Subventions d'équipement 2025 du Budget Principal
- La délibération n° 7 : Participation 2025 du Budget Principal au Budget Annexe de l'Assainissement au titre de la gestion des eaux pluviales urbaines
- La délibération n° 8 : Mise à jour des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement

Au titre des marchés :

- La délibération n° 9 : Modalités de consultation et d'attribution des marchés d'études, d'animation et de coordination concernant les révisions du PLUi-H de la CABA et du SCoT du Syndicat Mixte du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie
- La délibération n° 10 : Avenant n°1 à l'accord-cadre n° 2024/076 relatif au transfert et traitement des matières solides issues des activités d'assainissement (dégrillage, curage) - Insertion d'un prix nouveau

Pour le Tourisme :

- La délibération n° 11 : Avenant n° 2 à la convention d'objectifs entre l'EPIC "Office de Tourisme du Pays d'Aurillac" et Aurillac Agglomération - Versement de crédits complémentaires pour la gestion du site touristique du Rocher de Carlat
- La délibération n° 12 : Camping communautaire de l'Ombrade - Modification des tarifs journaliers/tarifs des locations
- La délibération n° 13 : Avenant n° 3 à la convention d'objectifs entre l'EPIC "Office de Tourisme du Pays d'Aurillac" et Aurillac Agglomération - Modification de l'article 10 "Moyens financiers"

Pour la Politique de la Ville :

- La délibération n° 14 : Contrat de Ville 2024-2030 - Convention Pluriannuelle d'Objectif - Accent Jeunes
- La délibération n° 15 : Conseil Communautaire de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - Programmation 2025

Pour l'environnement :

- La délibération n° 16 : Appel à projet collecte 2024 CITEO/Adelphe - Approbation du contrat-type pour la collecte sélective

En ce qui concerne les transports :

- La délibération n° 17 : Versement Mobilité - Principes d'exonération (annule et remplace la délibération n° DEL-2024-156 du 19 décembre 2024)
- La délibération n° 18 : Mobilités - Comité des Partenaires - Modification de la composition
- La délibération n° 19 : Services de transports collectifs communautaires - Modification du Règlement relatif à la tarification solidaire

En ce qui concerne l'urbanisme et l'habitat :

- La délibération n° 20 : Demande d'exemption des Communes d'Arpajon-sur-Cère et d'Ytrac vis-à-vis des obligations relatives au seuil minimal de logements sociaux, dites "dispositif SRU"
- La délibération n° 21 : Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'Association Habitat Jeunes Cantal 2025-2027
- La délibération n° 22 : Expérimentation d'une opération d'urbanisme collaboratif "BIMBY-BUNTI" - Demande de financements

En administration générale :

- La délibération n° 23 : Convention de prestation de services de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac au bénéfice du Syndicat Mixte du SCOT BACC
- La délibération n° 24 : PSC Santé - Mandat au Centre de Gestion du Cantal afin de mener pour le compte d'Aurillac Agglomération la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque Santé
- La délibération n° 25 : Tableau des effectifs - Avril 2025

M. LE PRESIDENT- Ce sont les délibérations que nous avons collectivement décidé de mettre en groupe A.

Y a-t-il des questions sur ces délibérations ?

P. MARIOU- Oui, merci M. le Président. J'ai deux questions concernant le traitement des déchets.

Pour rappel, est-ce qu'on peut avoir le volume financier annuel de la TEOM ?

Et ma deuxième question, dans la délibération n° 1 du groupe A : « il est proposé une subvention de 260 000 euros pour amender le budget principal ». Ma question, c'est de savoir si c'est un complément de la TEOM ou pas ?

M. LE PRESIDENT- Alors, je pense que ces points-là, vont être traités dans le budget du TDMA, des déchets, en partie, et l'autre partie, pour les 260 000, c'est moi qui le traiterai dans le budget principal. Donc vous aurez les deux informations dans cette séance.

Y a-t-il d'autres questions ?

Je mets ces délibérations au vote.

Y a-t-il des abstentions ? Non

Des oppositions ? Non

Je vous remercie et nous allons débiter les délibérations du groupe B avec Monsieur POULHES qui va nous présenter le compte de gestion 2024.

DÉLIBÉRATION N° 26 : FINANCES – COMPTES DE GESTION 2024

Rapporteur : Monsieur Christian POULHES

C. POULHES- Merci Président. J'ai à ma charge de rapporter les délibérations 26, 27 et 28, et effectivement la numéro 26 concerne l'adoption des comptes de gestion 2024. Les comptes de gestion 2024 ont été établis par Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable d'Aurillac pour le budget principal et les budgets annexes, c'est-à-dire pour le budget de l'Eau, de l'Assainissement, du TDMA, du PLIE, des Campings Communautaires, des Transports Urbains, de l'Aéroport, du Centre Aquatique et des Zones d'Activités Economiques. Ils constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et doivent être votés préalablement à l'examen par le Conseil Communautaire des Comptes Administratifs. Les dix Comptes de Gestion 2024 qui sont à la disposition des membres du Conseil sont strictement conformes aux Comptes Administratifs qui sont présentés à leur suite, à la validation de l'Assemblée délibérante. Monsieur le Président s'est assuré qu'il reprenne l'intégralité des titres et des mandats émis par l'ordonnateur ainsi que toutes les opérations d'ordre présentées et pour lesquelles le comptable a admis la prise en charge.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'approuver sans réserve les Comptes de Gestion 2024 établis par Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable d'Aurillac pour le budget principal et nos budgets annexes. Cette délibération peut être mise aux voix.

M. LE PRESIDENT- Y a-t-il des abstentions ? Non

Des oppositions ? 2 oppositions

Cela fera plaisir au trésorier.

Ce compte est approuvé.

DÉLIBÉRATION N° 27 : FINANCES – COMPTES ADMINISTRATIFS 2024

Rapporteur : Monsieur Christian POULHES

(Présentation de documents sur écran)

C. POULHES- Préalablement au vote, pour lequel le Président devra nous quitter, il a été préparé un support. Comme à l'accoutumée, je voudrais dire d'abord tous mes remerciements aux services qui ont participé à l'élaboration du document sur sa forme et sur le fond, je pense qu'ils ont fait le maximum pour que l'on soit en capacité tout à l'heure d'écouter aussi le projet de budget 2025. J'adresse aussi mes remerciements aux personnes qui ont l'amabilité de suivre la Commission des Finances, elles sont assez peu nombreuses et cela éviterait peut-être parfois un certain nombre d'incompréhensions ou de questions à plat. Voilà ce que je tenais à dire.

Maintenant, nous allons pouvoir passer au déroulé du diaporama, c'est Bertrand LOUIS qui pilote. Allons-y pour la première diapo Bertrand, merci. La première diapo, c'est une diapo habituelle qui récapitule en consolidé le résultat de la section de fonctionnement et de la section d'investissement pour l'année 2024. En fonctionnement, nos dépenses réelles se sont montées à 57,68 millions et nous avons encaissé 67,46 millions. Parmi nos dépenses, 15

millions, presque 800 000, ont été consacrés aux dépenses de personnel. Par différence, nous avons donc l'expression du résultat d'exploitation 2024, qui cette année s'établit à 9,78 millions et lorsque l'on agrège les excédents de fonctionnement reportés de 2023, qui étaient de 4 510 000 €, et bien nous arrivons à un résultat de 14 290 000 €, qui est notre capacité à financer les investissements sur fonds propres. Voilà pour les sections de fonctionnement consolidées. Un petit ajout si vous le voulez, l'année dernière au lieu de 9 780 000, ici nous avons 10 200 000. Une petite régression de 400 000 euros.

Pour l'investissement, les dépenses réelles d'investissement se sont montées à 20 080 000 €. Pour 11 120 000 €, il s'agissait de dépenses d'équipement et le remboursement du capital de la dette était de presque 6 000 000 d'euros. Concernant les recettes réelles, elles se sont montées à 20 010 000 euros, dont des subventions perçues pour environ 5 700 000 d'euros et un emprunt réalisé de 8 000 000 d'euros. Au final, le résultat d'investissement de l'année 2024 exprime un besoin de financement de 700 000 euros. Si l'on ajoute le résultat reporté de l'année 2023, qui était d'un besoin de 3 830 000 euros, plus le solde des restes à réaliser 2024 à reporter sur la section d'investissement 2025 de 800 000 euros, le besoin total de la section d'investissement s'exprime à 4 700 000 €, largement couvert par les 14 000 000 € décrits plus tôt, résultat des sections de fonctionnement.

Nous avons maintenant une deuxième diapositive, qui représente l'évolution de la dette depuis le début de ce mandat, en 2020, jusqu'au 31 décembre 2024, et la courbe en noir est notre capacité de désendettement qui est donc le rapport du capital restant dû à la CAF et la CAF de cette année étant quasiment à 10 M€, on vient de le voir 9,8 ou 9,7, donc si on prend un peu de recul par rapport à l'histogramme, on peut quand même constater que le résultat de l'augmentation de l'encours de la dette n'est pas l'effet du budget principal ni du budget de l'eau, le responsable, c'est le secteur orange qui est le secteur de l'assainissement et donc la construction de Souleyrie, où les 8 millions d'emprunts se sont affectés cette année. Les autres secteurs sont à peu près constants sur la mandature. Si on rapporte donc la capacité des endettements, certes elle augmente un peu, c'est à peu près normal, et nous sommes aujourd'hui à une durée de remboursement de l'encours de dette qui est à 5,6 années. Ce qui est tout à fait tolérable. On a depuis 2021 l'évolution de la CAF, j'ai dit que l'année dernière, elle était à 10,2 millions d'euros et à 9,8 cette année. C'est l'agrégation consolidée de tous les résultats de fonctionnement, budget par budget. Et ici, vous avez la différence entre les dépenses consolidées et les recettes.

Nous abordons les comptes administratifs et une fois n'est pas coutume, nous allons commencer par le tableau final. Je vais essayer d'être à peu près compréhensible. Nous avons, sur la première colonne, le résultat budgétaire de l'année, c'est celui qu'on a vu tout à l'heure, donc qui s'exprime avec un résultat de 7 734 698,04 euros. Budget par budget, tout à l'heure, nous aurons à affecter le résultat de chacun d'eux en section de fonctionnement en report et puis en investissement pour le budget 2025. Vous voyez déjà qu'il y a seulement trois budgets qui seront affectés par un virement vers la section d'investissement : l'assainissement, l'eau et le budget principal. La CAF s'exprime ici, puisque là, on rajoute à cette colonne les opérations d'ordre, nous arrivons bien aux plus de 9,7 millions de CAF. On détermine ensuite le résultat d'exploitation de l'année en ayant ajouté le résultat de l'année antérieure et on trouve ici notre capacité à financer sur fonds propres, ce qu'on a vu tout à l'heure, les 14,3 millions d'euros. Le reste de l'exposé va essayer de retrouver ce résultat à travers toutes les sections de fonctionnement et pour l'investissement, le besoin des 4 millions de financements exprimé.

Alors, différemment des autres fois, on a regroupé toutes les sections de fonctionnement et toutes les sections d'investissement dans la deuxième partie. Je ne sais pas si ça sera plus limpide pour autant, mais c'est comme ça que c'est organisé. Nous avons le résultat de fonctionnement du budget principal où nous avons donc eu un total de recettes ici de 33 540 000 et un total de dépenses de 27 710 000, ce qui dégage un résultat d'exploitation de 5 830 000, c'est ce qu'on a vu tout à l'heure dans le tableau. Pour les recettes, je ne vais pas

m'étendre, puisqu'au cours de la présentation budgétaire, nous reprendrons peut-être sous une autre forme, mais d'où elles proviennent. Sur les dépenses, je ne ferai pas mieux, parce que de toute façon, ce sera également repris. La ligne du bas, quand même, je la rappelle, c'est ce qui concerne les attributions de compensation. La deuxième ligne, c'est le versement systématique au FNGIR. La part du personnel se trouve ici. Le chiffre à retenir, c'est les 5,830 M€.

Sur cette diapositive, nous avons rassemblé le budget de l'eau et de l'assainissement. Pour ce qui concerne le budget de l'eau, le total des recettes, c'est à peu près 8 400 000 €. C'est toute la colonne bleue dans laquelle la vente d'eau représente 4 350 000 €. Le total des dépenses, c'est 5 064 000 jusque-là, ce qui laisse un résultat d'exploitation de 2 750 000 €. Pour ce qui concerne l'assainissement, également 6 940 000 € de recettes, avec la redevance d'assainissement à plus de 4 500 000 €, le total des dépenses à 4 350 000 € et le résultat d'exploitation 2 590 000 €.

Concernant le TDMA et le transport, nous allons avoir la réponse pour Philippe MARIOU. Le total des recettes du TDMA, c'est 11 550 000 €. Parmi elles, le produit de la TEOM, 7 470 000 €. Des dépenses à 10 160 000 jusque-là, et un résultat d'exploitation de 1 340 000 €. Pour les transports, le total des recettes, c'est 6 670 000 € pour un total de dépenses de 5 860 000 et donc un résultat d'exploitation de 810 000 euros.

Nous abordons l'Aéroport et le Centre Aquatique. Pour l'Aéroport, le total des recettes est 2 140 000 €. Les dépenses, c'est 1 617 000 € et donc un résultat d'exploitation de 523 000 euros. Pour le Centre Aquatique, le total des recettes, c'est 2 110 000 €, notamment représenté par le produit des entrées, ici en bas, 535 000 €. Les dépenses, c'est 1 700 000 € et donc un résultat d'exploitation de 414 000 €.

Il nous reste à voir le camping, le budget des campings et des ZAE. Nous changeons un peu de niveau ici puisque pour les campings, le total des recettes c'est 551 000 euros pour un total de dépenses de 346 000 et donc un résultat d'exploitation de 205 000 euros et pour les ZAE, recettes et dépenses sont égales à 198 000 euros, il n'y a pas à dégager de résultats d'exploitation pour ce budget, qui a pour particularité de générer autant de recettes que de dépenses, et d'arriver à zéro. Voilà pour les sections de fonctionnement.

Si ça n'appelle pas de commentaires ou de questions à ce stade, nous allons regarder ce qu'il en est de l'investissement.

Pour le budget principal, nous voyons ici que le montant des dépenses atteint 7 380 000 €, par rapport à des recettes inférieures qui sont à 6 580 000€ et donc un besoin de financement de 800 000€. Ce qui a été réalisé au cours de l'année 2024 est rappelé ici avec, affecté à chaque image, des gommettes, qui sont en fonction du projet de territoire et de leur axe. Nous avons en 2024, eu à financer la rénovation thermique de l'Immeuble de la Paix. D'ailleurs, le chantier se termine par la dernière tranche actuellement. Puis le Schéma des Mobilités. Pour le tourisme, nous avons investi dans le remplacement du platelage du Puech des Ouilhes et ici on voit qu'on a changé de technique puisque les sous-bassements ne sont plus en bois mais en métal. Le budget principal a aussi pris en charge la gestion du pluvial urbain et puis il y a eu le remplacement des roulottes de l'UCPA à Lascelles.

Pour le budget de l'eau, un besoin de financement, un total de dépenses à près de 3 millions, avec des dépenses d'équipement à 2 280 000 €, l'autre poste, c'est le remboursement du capital pour 710 000 euros. En recettes, nous avons le concours de nos fonds propres, les subventions d'équipements perçues, le résultat antérieur reporté, et comme cela ne suffit pas, un besoin de financement du budget d'investissement de l'eau à 1 320 000 €. Les actions réalisées en 2024, ce sont les travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable sur la commune de Sansac-de-Marmiesse, l'avenue Louison Bobet à Ytrac, au Pas du Rieu. Je pense

qu'on aurait pu en ajouter quelques-uns à Naucelles mais il n'y a pas de la place pour tout le monde.

Pour l'assainissement, des dépenses importantes, 16 550 000 €, avec un reste à réaliser important de 10 520 000 €, plus d'autres dépenses d'équipement. C'est la suite et la fin de la mise à niveau du système d'assainissement de Souleyrie avec en recette notamment l'emprunt dont j'ai parlé tout à l'heure et son encaissement 2024 pour 8 millions d'euros au total.

La différence nous oblige à un besoin de financement de 3 440 000 euros pour l'assainissement. Les actions réalisées : Souleyrie, des travaux de réhabilitation à Aurillac rue Francis Fesq, ici en images, et les travaux de réhabilitation de la station de Saint-Simon.

Pour le TDMA, nous sommes inverses, c'est-à-dire que les recettes ont représenté 2 460 000 € et les dépenses en 2024 n'ont atteint que 1 390 000 € d'où un excédent de financement dans ce budget de 1 070 000 euros. C'est la poursuite de tout ce qui concerne la remise en ordre de la collecte avec des moyens différents, à savoir l'achat des colonnes et tout le matériel nécessaire à la gestion des biodéchets pour ceux qui compostent et le remplacement des véhicules affectés au service.

Ensuite, nous en arrivons aux campings, c'est la même chose mais avec des zéros en moins puisque le total des recettes c'est 703 000 euros et que les dépenses, c'est seulement 402 000 € donc un excédent de financement de 301 000 euros. Des dépenses d'équipement d'à peu près 300 000 euros.

C'était essentiellement le renouvellement du parc des mobil-homes au camping de la Cère.

Pour le budget des transports, des recettes qui se sont élevées à plus de 1,2 million d'euros et des dépenses à 9,6 millions, donc un excédent de financement de 254 000 euros, correspondant au remboursement de la dette de 222 000 euros et aux dépenses d'équipement pour 738 000 euros. Nous allons voir qu'est-ce qui a pu être acquis : du matériel roulant pour le transport à la demande ou le TPMP et le remplacement de deux véhicules. Aussi l'achat de logiciels d'information voyageurs en temps réel.

Pour l'aéroport, des recettes à 986 000 euros, des dépenses à 531 000 euros, des dépenses d'équipement pour 338 000 donc un excédent de financement de 455 000 euros et il a été réalisé en 2024 la mise en service de la rampe d'approche qui permet les atterrissages par tous temps.

Il y a ensuite le Centre Aquatique où le total des dépenses a atteint 368 000 euros composé de dépenses d'équipement pour 318 000 € et donc un besoin de financement de ce budget de 276 000 euros. L'investissement de l'année est un investissement productif puisque cela concernait l'équipement des parkings avec une ombrière qui produit de l'énergie qui est consommée sur place.

Enfin, les ZAE où les histogrammes n'apportent pas beaucoup d'éclaircissement. Il y a quand même 153 000 euros de dépenses, et en face, pour l'instant, 153 000 euros de besoin de financement. Essentiellement, les actions réalisées ont été celles de la zone d'activités d'Esmolès à Arpajon-sur-Cère, où la commercialisation n'était pas totale à la fin 2024 mais elle s'approche de la totalité avant la fin du premier semestre 2025 car nous approchons des deux dernières signatures. Voilà, j'en ai fini de la présentation en images.

M. LE PRESIDENT-

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur ces comptes administratifs ?

Donc on peut procéder au vote.

Je me retire.

Monsieur le Président quitte la séance.

M. POULHES- Pour ne pas tout répéter, je vous propose donc de ne considérer que le tableau total consolidé, qui est à la fin de la double page, et quand même lire en préalable que les comptes administratifs 2024 d'Aurillac-Agglomération et leurs pièces annexes sont présentés au Conseil Communautaire. Les tableaux ci-dessous rappellent en dépenses et en recettes pour chaque budget et en leur sein pour chaque section, les masses budgétaires soumises à la validation du Conseil. Si je vous fais grâce des tableaux intermédiaires, il conviendrait de considérer que l'exécution 2024 fait apparaître un résultat budgétaire cumulé, toutes sections de fonctionnement, à hauteur de 7 734 698,04 € qui correspond donc au résultat de la différence entre nos recettes qui étaient en consolidé de 73 503 892,88 € et nos dépenses qui étaient pour l'exercice 2024 à hauteur de 65 769 194,84 euros. Voilà pour les sections consolidées de fonctionnement. Pour l'investissement, il conviendrait donc de considérer que le résultat budgétaire cumulé de tous nos budgets s'établit à 2 664 358,60 €, qui est le résultat des recettes d'investissement à hauteur de 35 335 869,32 € desquels on retire toutes nos dépenses pour 32 671 510,72 euros auxquels nous devons ajouter le solde des restes à réaliser pour 797 977,885 € en négatif, ce qui laisse un excédent de financement, tout compris, de toutes les sections d'investissement pour 2024, de 1 866 380,75 euros. Au-delà de cette synthèse de l'exécution et du rapport qui est joint au présent dossier, il est souligné que ces données ont également été analysées lors du Débat d'Orientations Budgétaires. Monsieur le Président s'étant retiré, et moi-même, Vice-Président, étant chargé de conduire les débats, il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter les comptes administratifs 2024 et l'ensemble de leurs annexes établis par M. le Président, ceci tant pour le budget principal que pour les budgets annexes eau, assainissement, traitement des déchets ménagers et assimilés, plan local pour l'insertion et l'emploi, campings communautaires, transports, aéroport, centre aquatique et zones d'activités économiques.

Est-ce qu'il y a des commentaires sur cette présentation ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix donc ce compte administratif.

Qui est contre ? 2 contre.

Qui s'abstient ? 2 abstentions.

Je vous remercie, Monsieur le Président peut revenir.

C'est adopté, Président.

Monsieur le Président rejoint la séance.

DÉLIBÉRATION N° 28 : FINANCES / AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Rapporteur : Monsieur Christian POULHES

(Présentation de documents sur écran)

Donc la délibération que je dois ensuite rapporter concerne l'affectation des résultats 2024. Donc il s'agit de répartir le résultat budgétaire de 7 734 698,04 euros.

Il faut considérer que le budget principal dégage un résultat positif, donc évidemment de 2 105 983 54 euros, et que par cette délibération, on décide d'en affecter, en report, en fonctionnement, 1 605 983,54 euros. Pour bâtir le budget 2025 et pour bâtir le budget d'investissement, on décide d'affecter 500 000 euros. Pour le budget de l'eau, un résultat positif de 1 733 435 071 € où nous décidons d'affecter en fonctionnement 533 435 071 € et en investissement 1,2 M€. Pour l'assainissement, un résultat positif de 1 716 901 049 € affecté en fonctionnement pour 715 901 049 € et 1 million en investissement. Pour tous les autres budgets, que ce soit le TDMA, le PLIE (le PLIE bénéficiera d'ailleurs au budget principal, puisque nous ne verrons plus ce budget), les campings, les transports, l'aéroport, le centre aquatique, excédentaires chacun en fonctionnement, la reprise se fait sur les sections de fonctionnement du budget 2025 pour les mêmes montants. C'est Monsieur le Président qui fait procéder au vote.

M. LE PRESIDENT- C'est une délibération technique.
Y a-t-il des abstentions sur ces affectations ? Non
Des oppositions ? 2 oppositions.
Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 29 : FINANCES / BUDGET PRINCIPAL - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Rapporteur : Monsieur Le Président

M. LE PRESIDENT- La délibération suivante, ce sont les mêmes taux que l'année dernière, puisque nous avons l'année dernière un taux de CFE de 30,09%, un taux de taxe foncière sur le bâti de 2%, un taux de taxe foncière sur le non bâti de 4,15%, et un taux pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, de 11,30%.

Y a-t-il des remarques sur ces taux ? Non
Donc je mets cette délibération au vote.
Y a-t-il des abstentions ? 2 abstentions.
Des oppositions ? 2 oppositions.
Merci. Très bien.

DÉLIBÉRATION N° 30 : FINANCES / BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2025

Rapporteur : Monsieur Le Président

(Présentation de documents sur écran)

M. LE PRESIDENT- Je voudrais remercier Christian POULHES parce que Vice-Président aux Finances, c'est toujours une opération délicate et je trouve qu'il a, en collaboration avec le service des finances, bien présenté et bien tenu la barque des comptes de l'Agglo. C'est toujours très agréable d'avoir les moyens de sa politique et la politique de ses moyens. J'avoue que, quand on a des comptes qui sont responsables mais qui sont très sains, cela nous permet de mener des actions et de mener collectivement le projet de territoire que nous avons défini tous ensemble, les 25 communes, en 2020. C'est un sujet qui peut être sensible parce qu'aujourd'hui, nous avons fait différents choix qui sont exprimés dans ce budget, qui ont été exprimés aussi dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires et qui ont gardé les lignes de force que nous avons collectivement choisies. Je reviendrai sur les trois axes, en tout cas sur les axes que nous avons collectivement choisis et incarnés par un PPI qui a servi de fil conducteur à nos actions pour mener une politique ambitieuse dans tous les secteurs. Nous avons au moins les moyens de réaliser ces opérations sans inquiétude sur la possibilité de trouver des cofinancements sur ces différentes opérations et donc c'est toujours confortable de pouvoir avancer sur des opérations qui sont nécessaires pour le développement du territoire et qui ont été d'être co-établies avec les 25 communes au sens très fort de l'équité territoriale que nous avons toujours souhaité mener. Sur ces opérations, la stratégie financière affirmée qui nous a permis d'avoir les ressources suffisantes pour mener notre projet d'investissement, c'est la maîtrise des charges, et encore une fois, Christian POULHES et le service des Finances, mais aussi tous les services de l'Agglo, ont permis de tenir ces charges de façon responsable, raisonnée et efficiente. Nous n'avons pas sacrifié le service aux usagers tout en maintenant une politique d'investissement forte. Renforcer l'autofinancement, cette année il a un peu baissé mais il nous permet en tout cas de rembourser sereinement les emprunts et il nous laisse une capacité d'investissement et d'emprunt suffisante pour mener à bien le projet de territoire. Enfin, investir au service d'un projet territorial partagé avec les 25 communes, c'est ce que j'ai rappelé sur les décisions que nous avons prises dans le cadre du projet de territoire et qui sert de fil rouge aux différents investissements tels qu'ils vont s'exprimer dans le projet actuel. Un projet de territoire qui se concrétise sur trois axes, avec les gommettes, la

fameuse gomme qui sont l'axe, en tout cas l'axe identificatoire pour les différents investissements. Il y a dans les compétences régaliennes, les compétences que nous donne la loi NOTRe : le développement économique qui était un sujet essentiel pour le territoire de l'Agglomération, la gomme rouge ; la politique d'accueil, attractivité et valorisation du territoire, la gomme jaune ; le cadre de vie et le développement durable pour un équilibre territorial, la gomme verte. C'est le code couleur qui va suivre nos différentes actions.

Comme toutes les collectivités, nous travaillons avec des partenaires qui nous accompagnent dans les projets : le FEDER, les fonds européens, l'État, que ce soit sur le CRTE, la DSIL, les différents financements avec appel à projets, et les opérations, que ce soit la DSIL, mais maintenant les financements DETR. Il y a bien évidemment le CPER mais nous n'avons pas eu d'opération sur notre territoire bénéficiant du CPER sur ce mandat actuel mais en tout cas sur le mandat 2015-2020, nous avons eu 4,5 millions de CPER. Aujourd'hui, des communes en ont bénéficié, entre autres. Le Contrat Région, il n'y avait qu'une seule opération dans ce cadre qui était l'Office de Tourisme, mais je crois qu'on est en train de le réaffecter puisque l'Office de Tourisme aura du retard. Le Contrat Cantal Développement, 1 530 000 avec le Département sur les projets Aurillac-Agglomération et ses communes, et l'Agence de l'Eau, le principal financeur sur ce mandat, 9,2 millions dans le Contrat de Progrès Territorial, qui ont pu bénéficier au financement de toutes les opérations autour de l'eau et de l'assainissement.

Sur les partenariats territoriaux, nous sommes en liaison étroite avec les deux autres EPCI du SCoT, Cère-et-Goul en Carladès et la Châtaigneraie Cantalienne, où nous avons un certain nombre d'actions, par exemple décidées par la loi, notamment sur les travaux sur les documents d'urbanisme, puisque les documents du SCoT s'imposent au PLUi-H. Il y a aussi l'entente inter SCoT qui nous permet de travailler avec toutes ces communes notamment sur le Contrat Chaleur Renouvelable qui est un succès puisque c'est plus de 6 millions d'euros qui ont pu être affectés sur notre territoire en participant à des opérations d'énergie renouvelable, mais aussi sur le CLS, tout ce qui est mentionné, qui nous permet d'avancer ensemble avec un dynamisme sur notre territoire qui est très positif pour notre avenir.

S. LACHAIZE- Monsieur le Président, on peut poser des questions ?

M. LE PRESIDENT- Non, c'est après quand on aura déroulé.

La suite, c'est le budget primitif et moi je vais présenter le budget principal. Je ferai une pause à la fin du budget primitif avant que les autres budgets débutent pour que vous puissiez poser vos questions.

Sur le budget principal, pour les recettes réelles de fonctionnement, nous avons 31 241 800 euros de recettes hors FNGIR, c'est une opération blanche, autant en dépenses qu'en recettes. Ces recettes baissent par rapport à l'année dernière, puisque nous avons l'année dernière environ 31 615 000 €, nous avons 250 000 € à peu près de moins. La baisse de ces recettes, c'est la fraction de TVA, qui nous avait été vendue comme un impôt dynamique, puisque le PIB avait une croissance forte sur notre pays et aujourd'hui cette recette a connu une baisse de rendement au niveau de l'Etat et comme c'est la fraction de recette qui était affectée sur deux impôts que nous percevions, la taxe d'habitation et la CVAE, nous avons eu un dynamisme moindre de cette recette de TVA liée à la baisse du rendement de cet impôt pour notre pays. Sur les recettes, en grandes masses, nous avons la fraction de TVA qui représente quand même plus de 42% de nos recettes, l'imposition des ménages qui représente 8,22% sur notre budget, les impositions économiques avec plus de 23% dont une grande partie de CFE et les dotations de l'Etat qui sont de 17,30 %. Puis on complète avec les produits des services mais aussi diverses ressources qui ne sont pas identifiées mais qui représentent quand même 9,41 %.

Sur les dépenses, notre total de dépenses est 21 445 928 €. L'année dernière, c'était environ 21 350 000, nous avons une progression de nos dépenses d'environ 90 000 euros. Sur le différentiel, ce qui a baissé, ce sont les dépenses du 011, les charges diverses, qui ont baissé de 215 000 euros, mais les charges de personnel ont progressé de 350 000 euros. Le différentiel explique à peu près la variation des dépenses sur le budget principal.

Sur les recettes réelles d'investissement, nous avons 16 627 573 € avec une composante forte qui sont les subventions d'investissement, qui représentent 31%, ces subventions d'investissement par organisme sur notre budget 2025 donc l'Etat représente 2 140 000 € sur différents projets, la Région 1 285 000 € avec 1 035 000 € sur le PEI, le Département avec 441 000 euros, l'Europe, 32 000 euros sur l'étude de définition de Marmiers. Les autres collectivités, la GEMAPI, l'Urbanisme et la Ville d'Aurillac, composent 290 000 euros dont 250 000 de la Ville d'Aurillac au titre du PEI. Sur les autres agences, l'ADEME intervient sur la ressourcerie pour 300 000 euros plus 20 000 € sur le contrat AVELO 3. L'Agence de l'Eau intervient sur 420 000 € plus 62 000 € de gestion des eaux pluviales urbaines. L'agence du sport intervient pour 150 000 € et l'ANAH intervient pour l'OPA-RU. Un total de 5 153 000 € de subventions d'investissement. L'emprunt représentant 43% des recettes et les fonds propres, le FCTVA, qui est une ressource de récupération de TVA sur les investissements.

La typologie de ces dépenses d'investissement, vous avez la répartition en fonction des grandes masses, sachant que vous avez le camembert, vous avez les pourcentages qui sont prévus dans les différentes opérations. Sur le budget principal, en dépenses de fonctionnement, il y a toujours un soutien maintenu aux grands événements culturels qui animent notre territoire, je pense au Théâtre de Rue, Aurillac en Scène, l'UTPMA, les Goudots. Sur ces opérations, c'est 836 000 euros qui sont fléchés. Le Théâtre de Rue, une convention pluriannuelle qui a été revue et qui s'est poursuivie sur la base de mémoire de 580 000 euros par an, Aurillac en scène avec une participation identique à l'année dernière, l'UTPMA... Toutes ces opérations qui animent notre territoire.

Dans le budget de fonctionnement, par ailleurs, il y a les subventions du budget principal aux différentes sections ou aux différents budgets. Globalement, ces subventions du budget principal aux différents budgets annexes ont baissé par rapport à l'année dernière. L'année dernière, le total de ces opérations faisait environ 3 380 000 €. Cette année, cela représente environ 3 315 000 €. La ventilation fait qu'aujourd'hui, sur l'assainissement, la gestion des eaux pluviales urbaines, c'est la même somme que l'année dernière, 250 000 €, puisque la ressource est collectée par le budget principal, puisque ce sont les recettes liées à la taxe foncière. Ces 250 000 € sont fléchés sur les dépenses GEPU.

Pour le TDMA, sur la subvention de fonctionnement, ce sera revu dans le cadre du budget, mais pourquoi nous avons participé à cette opération en dépenses de fonctionnement par le budget principal, c'est que nous n'avons pas souhaité augmenter la TEOM, ce qui aurait été l'opération logique, parce que ces dépenses sont exceptionnelles. C'est lié à la double collecte qu'il va y avoir compte tenu de l'installation des nouvelles colonnes. Nous allons avoir deux systèmes qui vont coexister exceptionnellement en 2025, peut-être en partie en 2026. Cela fait partie des dépenses supplémentaires liées à cette opération qui ne pouvaient pas être supportées par le taux des ordures ménagères et c'était tout à fait logique que ce soit le budget principal qui finance ces opérations pour ne pas avoir une augmentation de ce taux qui aujourd'hui serait supporté par tous les contribuables. C'est un complément de la TEOM. Sur les campings, la subvention a baissé puisque nous avions l'année dernière une subvention de fonctionnement de 100 000 euros qui devient 75 000 sur cet exercice. Sur le budget transport, nous avons aussi une baisse de la contribution du budget principal puisque nous avions 1,5 million l'année dernière. Nous sommes à 1 330 00 € cette année. Sur l'aéroport, ce n'est pas la même subvention que l'année dernière, mais je pense que c'est aujourd'hui 240 000 €, donc il y a 10 000 euros de plus que l'année dernière, mais j'ai compris que ce n'était pas ce qu'avait prévu David PERRIER. Le centre aquatique a baissé lui aussi, puisque nous avions 1,3 million de participation du budget principal, et nous avons cette année 1,160 million, puisque les besoins étaient réduits. La contribution versée au SDIS, Monsieur MARIOU, puisque l'Agglo a versé 2,730 millions d'€ au SDIS, au nom de toutes les communes du territoire. En 2024, c'était 2 665 000, c'est aussi une progression de la contribution du budget principal, qui est, depuis de nombreuses années, mutualiser au sein de l'Agglo, et donc les communes de l'Agglo, mais ce n'est pas toujours le cas. Les autres communes ne versent pas au SDIS, c'est l'Interco qui verse. Sur le budget principal, le boulodrome, qui va être travaillé fortement cette année, nous avons au budget, plus en Restes à Réaliser, 1 840 000 € de travaux sur un projet de 3 880 000 €, donc c'est un dossier qui va avancer sur cet exercice. Sur la pelouse du Stade Jean

Alric, sur le budget global de ce projet, c'est 2 770 000 €. En 2025, nous aurons une participation de la collectivité pour les études pour le terrain de 350 000 € pour avancer sur ce projet. Nous allons contractualiser. Quand j'annonce ces dépenses, ce sont les dépenses brutes, après on sollicite des partenaires et nous allons solliciter par exemple la Région et le Département sur ce projet d'équipement qui est un projet structurant sur notre territoire, même à l'échelle départementale, voire à l'échelle régionale. Sur le tour du lac, la poursuite du cheminement du tour du lac et le Puech des Ouilhes, sur le cheminement lui-même, il y aura 255 000 € au budget 2025, mais nous avons encore 604 000 € de Restes à Réaliser. Ce tour du lac est un cheminement que nous faisons avec la Châtaigneraie Cantalienne. Nous avons, sur un projet qui va être à peu près de 3 millions d'euros, nous avons bien avancé, mais nous avons une grosse étape qui sera les travaux sur le viaduc et l'étude qui va être menée avec la SNCF sur ce projet. Sur le Puech des Ouilhes, là aussi, c'est un équipement nécessaire pour l'attractivité touristique de Saint-Etienne-Cantalès pour la partie qui concerne l'Agglo d'Aurillac. Nous avons 710 000 euros de projets en 2025, mais qui seront présentés par Maryline MONTEILLET dans la présentation du budget. Cela va représenter avec les Restes à Réaliser 1 006 000 € sur un total de 1 685 000 €. Sur le budget, l'extension de la jauge extérieure du Prisme, c'est une opération de 300 000 euros qui va permettre justement, ce qu'évoquait Monsieur DELAMAIDE, d'augmenter la capacité de la jauge pour arriver à 12 000 spectateurs. Ce sont des équipements de sécurité pour que, dans le cadre notamment de l'autorisation d'ERP, on ait bien les autorisations et les sorties de secours absolument nécessaires pour accueillir 12 000 festivaliers. Le fonds de soutien aux communes de l'Agglo, c'est 250 000 € avec un certain nombre de communes qui ont des Restes à Réaliser. Nous n'avons pas encore décidé en Bureau Communautaire quelles seraient les communes qui seraient retenues sur cette fournée mais je pense que tout le monde sera servi en tout cas les chiffres aujourd'hui nous permettent, enfin les AP/CP nous permettront d'honorer toutes les communes à hauteur de l'enveloppe qui leur avait été définie. Réinventons Marmiers, c'est le soutien de l'Agglo sur le territoire Politique de la Ville. Nous avons dans le cadre de la contractualisation sur ces opérations un budget fléché d'un million d'euros sur la totalité de l'opération qui est versé au profit de Cantal Habitat puisque c'est l'opérateur qui mène les travaux. Vous avez une photo là sur la coulée verte qui est en cours de réalisation et l'Agglo va verser 450 000 € sur les 1 million qui sont prévus sur cette opération sur le budget 2025. Autre opération structurante pour notre territoire dans la compétence de l'Agglo, qui est l'Habitat, c'est la participation à l'OPAH 2023-2027, donc le budget prévisionnel de l'Agglo sur cette opération, c'est 1 230 000 € sur 3 ans. Nous aurons en 2025 un versement de 330 000 euros pour accompagner les projets portés par le territoire sur la rénovation de l'habitat. Autre opération importante dans les compétences de l'Agglo sur le grand cycle de l'eau, la gestion des eaux pluviales urbaines, donc qui vont représenter à peu près 1 260 000 €, sur cet exercice, et les 300 000 € de la GEMAPI sur cet exercice. Alors le total fait 1 560 000 €. Je vous rappelle que les 2 % de taxes foncières qui étaient fléchées étaient en partie fléchées là-dessus, donc c'était à peu près 2 millions. Une partie était là-dessus sur ces dépenses de GEPU et de GEMAPI. Sur la participation au fonds de soutien des communes, ça se déroule bien conformément à ce que nous souhaitions lorsque nous avons instauré cette taxe. Sur les projets de la compétence de l'Agglo, il y a les terrains familiaux pour les gens du voyage. Ce projet est en cours de réalisation, il est évalué par les services à 3,7 millions sur l'ensemble des réalisations. Sur le budget 2025, il y aura une dépense de 500 000 euros pour ces terrains familiaux. C'est un travail du quotidien, un travail lourd à porter, mais il semblerait que l'horizon se dégage sur les terrains qui pourront être mis en réalisation. Nous attendons sereinement l'avenir, en tout cas sur les 500 000 € de cette année, cela devrait permettre de faire face aux opérations qui vont être réalisées sur un certain nombre de projets de proximité. Sur les mobilités durables, sur le budget 2025, il y aura 250 000 euros de fléchés sur un total estimé par les services de 650 000 €. Je rappelle que c'est le Schéma des Mobilités qui est derrière cet enjeu avec des poches de stationnement intermodal au sein même du territoire avec des parkings relais et une ligne de covoiturage mais aussi des pistes cyclables, ce sera un fonds de concours de l'Agglo, sachant que la compétence voirie, l'Agglo ne l'a pas, mais ce sera en partenariat avec les communes pour pouvoir développer ce Schéma des Mobilités et le

fonds de concours de l'Agglo sera, me semble-t-il, très dynamique par rapport aux besoins finaux des communes qui nous proposeront des terrains. Sur l'achat des bureaux rue Marie Maurel, je vais faire un zoom sur cette opération, sachant que cela a été évoqué en début de séance. Sur ce budget, nous aurons environ 800 000 euros qui sont inscrits, les acquisitions qui ont été réalisées de 420 000 € sur les deux étages qui sont rue Marie Maurel, le rez-de-chaussée et le premier étage. On a largement eu l'occasion d'évoquer cette acquisition qui, encore une fois, a été faite dans les règles de l'art et une décision du Bureau Communautaire a été le feu vert pour acquérir ces bureaux. Cela s'insère dans un projet beaucoup plus vaste de réorganisation des bureaux et des services de l'Agglo. Ces deux étages de bureaux vont accueillir un service de l'Agglo qui a besoin de 20 bureaux. Ils seront adaptés à la pratique professionnelle de ce service-là. C'est la raison pour laquelle il y a une enveloppe de 800 000 euros, avec 380 000 euros de travaux pour agencer ces locaux pour qu'ils soient conformes à l'utilisation qui en est faite. Pour autant, il y a aussi toute une réflexion sur l'immeuble de la Paix et sur le troisième étage, ou en dessous, où nous avons un certain nombre de services. L'idée qui structure notre démarche sur ces travaux des bureaux des services de l'Agglo, c'est de localiser tous les services qui accueillent du public sur un lieu unique, qui serait peut-être la maison de l'eau et de l'urbanisme et qui serait située sur l'Immeuble de la Paix. Et rapatrier un certain nombre de services au troisième étage puisque l'urbanisme et l'eau qui étaient à l'étage en dessous basculeraient sur le projet Immeuble de la Paix. C'est une discussion qui est menée actuellement en étroite collaboration et en discussion approfondie par l'équipe de direction, les chefs de service. Nous aurons certainement à valider au prochain Bureau Communautaire la répartition de ces locaux puisque, comme vous le savez, ce sont des sujets toujours délicats et il faut que nos équipements correspondent à l'utilisation qui en est faite. Il restera à traiter deux sujets d'affectation d'espaces pour les services. Il y avait en 2020 une réflexion qui avait été menée sous la précédente équipe de répartition et de construction d'un nouveau Centre Technique Communautaire qui était un budget d'au minima 10 millions d'euros. C'était une réflexion qui introduisait une répartition différente de ce qui sera proposé aujourd'hui avec les bureaux Marie Maurel, Place de la Paix et le troisième étage de la place des Carmes qui intégrait un certain nombre de services qui devaient être logés et qui devaient construire des bâtiments aujourd'hui pour héberger à la fois les services des déchets mais aussi tous les services de l'Agglo. Une réflexion est menée pour travailler sur la relocalisation des services des déchets sur le Centre de l'YSER. Ce sera une proposition alternative qui coûtera beaucoup moins cher que de construire des bâtiments tel que c'était prévu et pour la rénovation du CTC, ce sera un budget bien moindre que ce qui était prévu puisque chemin faisant, j'ai espoir que nous ayons une dépense totale à peu près de 5-6 millions € sur les équipements au lieu des 10 millions prévus en 2019 qui auraient été certainement 15 millions de travaux. Une approche sobre de notre budget et qui va permettre de répondre aux besoins des différents services. L'autre projet, qui n'était pas là dans le PPI que nous avons initialement prévu, mais qui est une opportunité, c'est la ressourcerie, puisque nous avons utilisé le droit de préemption sur une opération qui était aux 4 chemins, qui était idéalement située à proximité du dépôt des 4 chemins, de la déchetterie des 4 chemins. La ressourcerie, pour que cela fonctionne, il faut que ce soit proche d'une déchetterie et que le sens de circulation permette de filtrer la marche en avant des personnes qui viennent déposer leurs déchets. Qu'elles puissent passer dans un premier stade dans une ressourcerie pour ne plus amener à la déchetterie que les déchets qui relèvent vraiment de la déchetterie. L'opportunité que nous avons eue, c'était de préempter sur une opération d'acquisition des locaux de Cantal Loisirs. Je rappelle que c'est un million deux à peu près entre le photovoltaïque et le bâtiment lui-même, et au budget, nous allons inscrire 2 millions pour absorber à peu près 800 000 euros de travaux pour mettre en conformité ces équipements pour une utilisation de ressourcerie. Là aussi, c'est une opportunité puisqu'au bas mot, c'était un budget de 5 millions d'euros s'il avait fallu faire une ressourcerie neuve. Nous allons utiliser ces financements pour profiter de cette opportunité et pour travailler sur une ressourcerie qui est indispensable et qui était le complément que nous n'avions pas prévu au PPI. C'était ce que nous avait reproché, notamment l'ADEME, dans le cadre du COT (le Contrat d'Objectif Territorial). Nous avons une lacune concernant la ressourcerie, je pense que nous pourrions solliciter le financement

maximum puisque nous aurons cette corde à notre arc supplémentaire pour répondre aux différents objectifs que nous a fixés l'ADEME sur le traitement des déchets.

Ensuite, la rénovation du Pôle Enfance Ludothèque. Il y avait environ 252 000 de Restes à Réaliser et 140 000 € sur ce budget. Comme vous avez pu le constater sur la Médiathèque, nous avons des travaux aujourd'hui qui se déroulent et cette Ludothèque avance bien et elle va coûter quand même à l'Agglo 392 000 €, mais cela fait partie des projets de notre Collectivité. Sur l'action économique, on renouvelle l'aide à l'immobilier d'entreprises, 100 000 euros qui sont aujourd'hui fléchés pour permettre aux entreprises de notre territoire de pouvoir mobiliser une enveloppe régionale, puisque je rappelle que le chef de file sur les aides économiques, c'est la Région. Les aides de la Région peuvent être mobilisées parce que nous mobilisons ces 50 000 € sur les projets industriels locaux. Cela a permis notamment à AUTECH de bénéficier de financements majorés sur l'immobilier. Cette ligne est toujours inscrite.

Sur le Pôle d'Excellence Microbiologie, nous avons toujours notre ligne de 100 000 euros. Je présenterai tout à l'heure une délibération qui a permis d'utiliser cette ligne, notamment pour le cofinancement d'un poste sur l'Association PEM2i Entreprises, qui va bénéficier d'un financement Leader et qui nécessite un cofinancement local, d'une collectivité locale, c'est utilisé dans ce cadre-là. Il y a aussi une nouveauté, une délibération que nous serons amenés à prendre au Conseil du mois de juin, sur le dispositif d'aide aux artisans. C'est une ligne destinée aux entreprises artisanales, la compétence de l'Agglomération. (Les commerces, ce sont les communes), les artisans avec boutique, ce sont aussi les communes, ce sont par exemple les bouchers, les charcutiers, qui relèvent des deux chambres. Notre compétence Aurillac Agglo, c'est l'artisanat sans point de vente. Il y avait un trou dans la raquette, puisque pour que ces artisans puissent mobiliser le Leader, ils avaient besoin d'un cofinancement. Au début, c'était le syndicat d'attractivité qui devait mener ce cofinancement, et puis cela a été retoqué, donc les EPCI ont pris le relais de ce cofinancement, c'est la raison pour laquelle on vous propose ce dispositif d'accompagnement des artisans, pour que les artisans du territoire, à l'exception de la commune d'Aurillac, puissent bénéficier du financement Leader qui leur permet d'obtenir un financement maximum de 40% déduction faite de l'aide de l'Interco. Le dispositif d'aide tel qu'il sera proposé, puisque ce sera sur les 24 communes dont les artisans peuvent profiter du Leader, c'est une aide de 10% de l'Agglo plafonnée à des projets de 75 000 euros, c'est-à-dire 7 500 euros par projet. C'est le Leader qui complétera jusqu'à 40% pour que les artisans puissent profiter de ce dispositif. Pour les artisans d'Aurillac qui souffrent du fait qu'ils ne sont pas éligibles au LEADER, nous avons pris la mesure, puisqu'on ne pouvait pas faire un taux différent juridiquement, nous avons augmenté le plafond pour que ces artisans puissent, bénéficier de 10%, mais sur une base de projets de 150 000 €. C'est ce qui sera proposé au prochain Conseil Communautaire, mais qui est inscrit dans le budget, au titre de la ligne pour 150 000 € d'aide aux entreprises artisanales.

Enfin, dernier point qui est sensible, « gouverner c'est prévoir », et les documents d'urbanisme, tous les maires ici présents savent la sensibilité de ces sujets auprès de leurs ressortissants quand un terrain n'est pas classé correctement. Le choix que nous avons fait au sein de l'Agglo d'Aurillac, c'est de travailler activement à la fois sur les zones à urbaniser et sur les zones d'activités économiques. Donc nous avons mené en 2024 des études sur les différents sites que nous pourrions consacrer aux Zones d'Activités Economiques. S'il n'y a pas de terrains économiques, il n'y a pas d'entreprises. C'est un raisonnement simpliste, mais qui n'est pas toujours vrai, mais en tout cas qui est partiellement vrai, parce qu'aujourd'hui, on voit les difficultés que certaines entreprises peuvent avoir pour trouver des zones constructibles pour leur développement économique. La démarche des documents d'urbanisme, et c'est inscrit dans ce budget pour 500 000 euros, c'est d'anticiper, de faire un diagnostic de nos documents actuels et d'engager une révision sur ces documents d'urbanisme de façon à pouvoir intégrer à 5 ans et à 10 ans le développement des terrains et des zones d'activités que ce soit urbanistiques, sportives ou économiques. Ces documents d'urbanisme, c'est un travail de longue haleine parce que les règles font que c'est un dispositif très normé

avec des allers-retours, des sujets, des enquêtes, des règles d'information dans chaque commune, tout un dispositif qui aujourd'hui va être mis en place, mis en œuvre pour qu'on puisse rectifier nos documents d'urbanisme quand ils seront caducs. Sachant que la pression sur le ZAN, puisque le ZAN est devenu trace, je ne sais pas encore exactement.

S. FRECHOU- On va avoir une déchetterie dont les coûts de fonctionnement vont aussi baisser. On a évidemment regardé comment faire en sorte d'équilibrer les choses.

JP. NICOLAS- Ma question par rapport à ce sujet, c'est qu'à terme, il n'y ait pas un impact sur une revalorisation des TDMA, au même titre qu'on l'a sur l'eau, parce que je crois qu'aujourd'hui, nos concitoyens ne veulent plus qu'il y ait d'augmentation. Je crois que c'est un ressenti général, et c'était pour qu'il y ait une attention particulière sur des charges qui pouvaient entraîner des augmentations. Sur l'eau c'est le même problème, mais je sais qu'il y a eu des investissements lourds et qu'il faut bien les amortir, je l'ai bien compris. Mais est-ce qu'on maîtrise vraiment le flux de valorisation de ce qu'on va pouvoir récolter, et est-ce qu'on va pouvoir aussi évaluer la ressource humaine qu'on va être obligé de mettre à disposition de cette ressource ?

S. FRECHOU- Oui c'est à peu près zéro parce que la Ressourcerie ne sera pas gérée en régie. C'est un acteur partenarial qui va gérer la Ressourcerie, on ne va mettre aucun personnel de l'Agglomération dans la Ressourcerie. C'est une Association qui va être gestionnaire de cette Ressourcerie qui mettra son propre personnel. On sera sur une prestation de service par quelqu'un d'autre. Le personnel de la Ressourcerie ne sera pas du personnel de l'Agglomération.

JP. NICOLAS- J'ai juste une observation sur la délibération numéro 3 qui est passée en 1. On fait état sur les deux derniers paragraphes d'un rapport qui devait être joint, il n'y est pas. Ça concerne les transports. Le budget principal et le budget transport, il y a un rapport normalement qui est évoqué dans la délibération et il n'est pas en annexe.

M. LE PRESIDENT- Je l'ai, enfin je peux vous le donner. C'est dans votre dossier, je pense qu'il y est. On le fera passer, c'était la subvention de fonctionnement, ce sont les 1 330 000 du budget transport. C'est une subvention, c'est le budget principal. Est-ce qu'il y a d'autres demandes ?

JP. NICOLAS- Monsieur le Président, vous l'avez révoqué, alors je vais juste vous dire ce qui m'a le plus vexé, le plus touché, c'est qu'en venant au dernier Conseil Communautaire, en passant rue Marie Maurel, j'ai vu « vendu par l'agence immobilière BENET ». Et dans les états, quand on vous a posé des questions, ça a été complètement flou, alors ça a été éclairci après par M. POULHES, mais ça a été complètement flou. Voilà l'objet aussi de nos désaccords sur le sujet. Merci.

M. LE PRESIDENT- Vous avez tout à fait le droit de ne pas être d'accord, même sur le fond du sujet.

S. LACHAIZE- Au niveau de la Ressourcerie, vous avez déjà choisi l'Association, vous pouvez nous la dire ?

M. LE PRESIDENT- Non, il y aura un appel d'offres.

S. FRECHOU- Non, il y aura une procédure, une mise en concurrence. Aujourd'hui, les choses ne sont pas arrêtées, non. Ce que nous souhaitons, c'est que ce soit un acteur de l'économie sociale et solidaire, c'est pourquoi j'ai prononcé le mot Association.

M. LE PRESIDENT- Et il y a plusieurs demandes. Vous savez bien dans les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Pas d'autres observations, donc je fais voter ce budget.

Y a-t-il des abstentions ? Deux.

Des oppositions ? Deux.

Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 31 : FINANCES / BUDGET ANNEXE DE L'EAU - BUDGET PRIMITIF 2025

Rapporteur : Monsieur Gérard PRADAL

(Présentation de documents sur écran)

G. PRADAL- Vous avez le fonctionnement et l'investissement. En recettes, le total s'élève pour l'eau en fonctionnement à 8,7 millions d'euros. Pour les recettes, il y a la redevance de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour 1 690 000 euros, soit 19%, après la vente de l'eau qui est 4 450 000 euros, cela représente 51% du total et les abonnements pour 1,75 millions d'euros, qui représentent 20%. Pour les dépenses, le résultat d'exploitation à 2 110 000 euros, après le reversement de l'Agence Adour Garonne pour 1 700 000 € et les frais de personnel pour 2 870 000 €, soit 33 %, et les charges courantes de fonctionnement pour 1 620 000 €. Donc un total de 8 700 000 €. En investissement, le besoin de financement est de 2,1 millions, le résultat d'exploitation va être accepté, soit 28%. Les emprunts pour 2 950 000 euros, qui représentent 40% du budget. Les subventions d'équipement pour 0,98 M€ et les fonds propres pour 1 200 000 euros, soit 16%. Et après pour les dépenses, le remboursement de la dette, les dépenses d'équipement pour 6.320.000€, soit 85% de l'investissement. Il doit y avoir quelques preuves, mais vous les connaissez par cœur. La Chambre de Clavières, là, ce sont les travaux importants qui se font à Velzic. Je vous rappelle que ce sont les lieux de captage principaux pour l'Agglomération. Les périmètres de protection des captages, qui sont un dossier à la fois lourd, sensible. C'est un lourd investissement. Ensuite, il y a l'interconnexion qui est importante entre VEZAC et le grand réseau. Il y a des travaux sur chaque commune : Aurillac, Lacapelle-Viescamp, Lascelles, Mandailles, etc... Chaque année, chaque commune a des travaux importants. En ce moment, les plus gros travaux sur l'eau sont la rue de la Cère à Aurillac. C'est le gros chantier.

M. LE PRESIDENT- Y a-t-il des questions sur ce budget ?

Donc, je mets ce budget au vote.

Y a-t-il des abstentions ? deux abstentions.

Des oppositions ? deux oppositions.

D'accord. Très bien, merci.

DÉLIBÉRATION N° 32 : FINANCES / BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2025

Rapporteur : Monsieur Gérard PRADAL

(Présentation de documents sur écran)

G. PRADAL- L'assainissement qui s'élève à un total de 7 530 000 euros. Il y a l'excédent antérieur, la vente de biométhane pour 0,39 M d'€ au niveau des recettes, et les redevances d'assainissement qui sont à 4 840 000 euros, qui représentent presque 65% de la recette. Et la part fixe sur les contrats, en dépenses, les frais de personnel à 2 230 000 euros, soit près de 30%, les charges courantes de fonctionnement à 2 640 000 euros, et le résultat d'exploitation de 1 720 000 euros. Des charges financières qui s'élèvent à près d'un demi-million d'euros. Au niveau de l'investissement, les recettes, on a un besoin de financement de 1 720 000€ du résultat d'exploitation, les opérations pour compte de tiers pour environ 1 040 000€, les emprunts pour 1 950 000€, les subventions d'équipement perçues de 5 160 000€, qui

représentent à peu près 50% des recettes et les fonds propres pour 1 000 000€. Dans les dépenses d'équipement pour 6 300 000€, soit 56% de la charge, les remboursements de la dette et résultats antérieurs reportés de 2 570 000€. Donc, après quelques tranchées, voilà la réalisation de la station d'épuration de Vézac pour la fin de l'année 2025. Puis il y a une photo de Souleyrie. Ensuite c'est l'achat d'un camion caméra, les principaux investissements, et un diagnostic permanent des STEP et des postes de relevage et des réseaux, et des travaux partout, sur les communes, Crandelles, Naucelles...

M. LE PRESIDENT- Y a-t-il des questions sur ce budget ?

Non ? Je mets ce budget au vote.

Y a-t-il des abstentions ? Deux.

Des oppositions ? Deux.

Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 33 : FINANCES / TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES - FIXATION DU TAUX POUR 2025

Rapporteur : Monsieur Stéphane FRECHOU

(Présentation de documents sur écran)

M. LE PRESIDENT- C'est le même taux que l'année dernière, qui a pu être maintenu parce que nous avons mis une subvention de fonctionnement pour justement accompagner cette modification du dispositif de collecte.

Je mets ce taux de 10,65 % au vote.

Y a-t-il des abstentions ? Deux abstentions

Des oppositions ? Deux oppositions.

Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 34 : FINANCES / BUDGET ANNEXE DU TDMA - BUDGET PRIMITIF 2025

Rapporteur : Monsieur Stéphane FRECHOU

(Présentation de documents sur écran)

S. FRECHOU- Merci Monsieur le Président. Le budget du TDMA qui est d'environ 12 millions d'euros, 11 910 000 € pour être précis, avec des recettes qui se décomposent comme suit, la TEOM pour 7 600 000 euros attendus en 2025, des produits de service pour 2 710 000 €, des subventions des éco-organismes pour 450 000 €, des recettes diverses pour près de 400 000 €, et le résultat de notre fonctionnement reporté de 760 000 €. Les dépenses des frais personnels à 3,1 millions d'€, des contrats pour 6 M€, c'est le VALTOM et le groupe Sèche à Montech, et puis les charges de fonctionnement pour 1,54 M€. En ce qui concerne les investissements que nous projetons de faire en 2025, il y a 4,18 M€ d'équipements, c'est la poursuite de nos investissements dans l'achat de points d'apport volontaires et de camions pour les collecter et le remboursement de la dette à 780 000 € avec en recette, on va contracter un emprunt d'un million d'euros environ, des fonds propres pour 600 000 € et un besoin de financement de 800 000 € qu'il reste à trouver. Les nouvelles colonnes qui commencent à arriver et à être déployées. Nous avons commencé par Saint-Simon et puis nous allons poursuivre dans le sens de la Vallée pour que les zones touristiques soient toutes équipées avant l'été, nous l'espérons. La poursuite du programme avec réunions publiques, regroupements de bacs et livraison des colonnes.

M. LE PRESIDENT- Très bien, merci Stéphane FRECHOU.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Nicolas ?

JP. NICOLAS- Oui, Monsieur le Président, j'ai lu dans la presse qu'il y avait des initiatives et des idées pour amener les ordures-ménagères en dehors de notre département, chose que nous faisons nous avec des camions. Est-ce que la réflexion est aussi portée au niveau de la CABA par rapport au transit ferré ?

S. FRECHOU- Oui, on vient de rédiger un cahier des charges pour une étude concernant les transports. C'est lié à notre contrat avec le VALTOM, toutes les pistes seront étudiées y compris le train. A l'heure actuelle en tout cas, c'est pas d'actualité pour des raisons avant tout techniques puisqu'on n'a pas de quai de transfert et c'est pas si simple donc la décision que nous avons prise préalablement, c'est de faire en sorte que les camions qui vont jusqu'à Clermont ou jusqu'à Montech fonctionnent au bio GNV pour émettre le moins possible de gaz à effet de serre donc ça c'est en place et c'est dans notre contrat avec notre prestataire et puis pour la suite, on verra ce que l'étude nous délivrera comme pistes possibles mais c'est à l'étude et ça fait partie des réflexions que nous menons avec le VALTOM parce qu'ils sont, eux, à proximité d'une voie ferrée. Mais pour l'instant, c'est le début de l'ébauche d'un commencement.

S. LACHAIZE- Au niveau des points de collecte, est-ce que vous avez résolu cette problématique qu'ont les personnes âgées pour aller se rendre sur ces points de collecte quand ils sont trop éloignés de leur domicile ? On en a déjà parlé ici, notamment avec des services d'aide à domicile qui avaient été sollicités et qui ont refusé. Est-ce que les maires présents ont trouvé des solutions ?

S. FRECHOU- Pour l'instant, les retours que nous avons des endroits où les bacs ont été regroupés, les solutions se trouvent c'est du un par un, et essentiellement dans le réseau des personnes concernées, c'est-à-dire les personnes les plus vulnérables. Nous n'avons pas d'informations significatives qui remontent, comme quoi cela représenterait un volume important de personnes laissées dans la difficulté, à ce jour. Voilà ce que je peux dire. Il y a des pistes qui sont réfléchies, mais pour l'instant, les choses se font sans qu'on ait de difficultés majeures.

M. LE PRESIDENT- Peut-être certains témoignages de maires, parce que ceux qui ont eu les regroupements de bac, parce qu'on se parle en Bureau Communautaire, donc normalement les services sont disponibles, oui ?

D. FLORY- Un problème qu'il ne faut pas négliger, et je pense qu'on manque un peu d'imagination à ce niveau-là, alors de dire qu'il n'y a aucun problème, c'est un peu facile, mais je trouve qu'il y a certaines personnes qui sont vraiment en difficulté, donc ne mettons pas ce problème sous le tapis, s'il vous plaît.

M. LE PRESIDENT- Mais je pense que nous ne le mettons vraiment pas sous le tapis, parce que chaque fois qu'on a eu des observations, en Bureau Communautaire, je n'ai jamais eu d'expression de difficultés locales, mais je pense que M. BRULFERT est toujours à l'écoute des maires, et quand les difficultés se posent sur une commune, on essaie d'apporter une solution.

L. ESTEVES- Pour l'avoir mis en place sur la commune, à ce jour, il n'y a pas de difficultés particulières. Là où on avait repéré quelques difficultés pour les personnes à se déplacer, on a, avec les services, trouvé une solution où il y a le bac normal qui va rester, même quand on passera après aux colonnes, le bac restera sur des points sensibles. A ce jour, nous sommes même très surpris puisque on a regroupé et on n'a pas trouvé de sacs en dehors des lieux de regroupement. Pour les personnes âgées, alors peut-être qu'on a regroupé avec moins de déplacements qu'à d'autres endroits, mais il n'y a pas de difficulté ni de remontée des usagers mécontents.

G. PRADAL- Pour Labrousse, pour l'instant, il n'y a pas de remontée particulière. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas un problème, il y a de la famille autour, il y a des gens. Jusqu'à présent, il n'y en a pas de remonté.

JF. RODIER- Oui, merci Président. Nous faisons partie des premiers testeurs, donc il serait trop aisé de dire qu'il n'y a aucune revendication. Par contre, où je suis assez surpris, alors on n'est que sur la première phase de regroupement. On a fait un premier jet où on a fait des regroupements de bacs. On est en train de travailler avec les services pour faire une deuxième vague de regroupements quand on va avoir les colonnes qui sont désormais arrivées sur l'espace des Quatre Chemins. On va encore aller un petit peu plus loin. Où je suis assez étonné, c'est qu'en fait, les gens qui sont le plus demandeurs ou qui rencontreraient le plus de problèmes, contrairement à ce qu'on pense, ne sont pas forcément des aînés. Parce que je pense que nos aînés, ils ont été habitués à faire des efforts. Les plus jeunes, beaucoup moins. Pour nos aînés, j'ai le sentiment qu'ils ont trouvé des solutions, avec l'aide-ménagère, peut-être, dans certains cas, avec les enfants. Je pense qu'ils se sont beaucoup plus mis à trier aussi, le sac noir qui posait des problèmes et qui était lourd, l'est de moins en moins... Il y a quelques cas isolés, notamment avec les protections que peuvent avoir certains, et qui là sont volumineuses, donc, il n'y a pas péril en la demeure, mais je suis assez d'accord qu'il ne faut pas le perdre de vue et qu'on sera peut-être obligé de faire des choses. Mais encore une fois, je dis, les plus virulents ne sont pas ceux qu'on imagine.

B. GINEZ- Nous sommes dans la première partie du regroupement avec un petit peu des difficultés qui peuvent remonter dans le cadre de ce regroupement et on a quelques situations effectivement sur lesquelles il va falloir se pencher parce qu'elles sont liées à des problématiques d'éloignement importantes du lieu de regroupement, à des absences de capacité à conduire et à parfois pas de réseau qui est susceptible d'aider. Je pense que ces situations-là, elles ne vont pas être ignorées. Il faut qu'on puisse être proactif et rapidement essayer de trouver des solutions. Il doit en exister.

M. LE PRESIDENT- Oui, bien sûr. Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur ces problèmes de collecte des déchets ?

N. GARDES- Non, alors pas de problème pour l'instant, nous on est sur une phase, on a la chance effectivement d'être sur la Vallée qui débute avec les mises en place des nouvelles colonnes, c'est une autre étape, on reste vigilant, mais à ce jour, on n'a pas de soucis. Plus des problèmes techniques mais qui sont gérés avec Bertrand LOUIS et François BRULFERT. Ensuite, effectivement, pas de sac retrouvé, que ce soit sur les différentes étapes pour l'instant. On reste vigilant et on est à l'écoute des administrés si besoin.

M. LE PRESIDENT- Pas d'autres demandes de prise de parole.

Je mets ce budget au vote.

Y a-t-il des abstentions ? Deux abstentions.

Des oppositions ? Deux oppositions.

Merci.

DÉLIBÉRATION N° 35 : FINANCES / BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS COMMUNAUTAIRES - BUDGET PRIMITIF 2025

Rapporteur : Madame Maryline MONTEILLET

(Présentation de documents sur écran)

M. MONTEILLET- Pour le budget des campings en fonctionnement, en recettes, nous avons un total de 569 000 euros, qui se compose du montant des locations et emplacements à hauteur de 220 000 euros, des subventions d'exploitation à hauteur de 75 000 euros, autres recettes pour 37 000 euros et un résultat antérieur reporté de 237 000 euros. Les dépenses

en fonctionnement se composent de charges courantes de fonctionnement à hauteur de 159 000 euros, de frais de personnel pour 215 000 euros, d'autres charges diverses pour 58 000 euros et un résultat d'exploitation de 137 000 euros. En ce qui concerne le budget investissement, il s'élève à 802 000 euros, un total avec des dépenses d'équipement à hauteur de 677 000 euros et un remboursement de la dette à hauteur de 125 000 euros. Pour couvrir ces dépenses, donc des recettes, un emprunt à hauteur de 395 000 euros, un résultat antérieur reporté de 270 000 euros, et bien sûr un besoin de financement à hauteur de 137 000 euros. Ce qui est prévu en investissement pour les campings : au niveau du camping de Jussac, le camping du Moulin, la transformation du camping pour 2025, et ensuite la réhabilitation des mobil homes au camping de la Cère.

C'est une continuité de ce qu'on avait débuté en 2024.

M. LE PRESIDENT- Est-ce qu'il y a des questions sur ce budget des campings ?

Je mets ce budget aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? deux abstentions

Des oppositions ? deux oppositions.

DÉLIBÉRATION N° 36 : FINANCES / BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS - BUDGET PRIMITIF 2025

Rapporteur : Monsieur Sébastien PRAT

(Présentation de documents sur écran)

S. PRAT- Merci, M. le Président. Un budget des transports à 6 710 000 € en fonctionnement qui se détaille en dépenses par notre contrat Stabus, l'opérateur qui exploite notre réseau de transports pour 5 650 000 €. Deux recettes dynamiques, tout de même, le versement transport, 3 250 000 €, qui, je le rappelle, chaque fois, n'est pas au maximum de sa capacité, qui peut nous ouvrir des perspectives un peu plus larges de financement, des ventes de titres de transport qui augmentent d'année en année pour 780 000 euros, et une subvention du budget principal à 1 330 000 €, que vous avez rappelée, qui est en diminution. Sur les investissements, on propose un budget d'1,66 M€ avec deux investissements prioritaires, le renouvellement du parc de nos bus, du parc de véhicules que nous faisons chaque année et l'instauration de panneaux photovoltaïques sur la toiture de Stabus, que nous n'avons pas fait l'année dernière, ni celle d'avant. Espérons que 2025, voire 2026, soit l'année qui voit ceci. Vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, l'investissement, c'est surtout le budget principal qui va servir de support au Schéma des Mobilités sur 2025 mais aussi 2026 puisque le réseau de transport collectif va se restructurer pour l'horizon septembre 2026. Nous sommes en train de travailler dessus, nous sommes aussi en train d'affiner notre Schéma des Infrastructures Cyclables. Nous venons de sortir des phases de concertation donc il faudra certainement de l'investissement pour mettre en place l'ensemble de ce schéma et de ces pistes cyclables. Nous sommes aussi en train de parler de covoiturage et d'initier cette ligne virtuelle de covoiturage que nous avons décidé en bureau de décaler un petit peu en septembre 2025 puisque nous ne pouvons pas tout faire d'un coup, je rappelle que le service transport c'est 1,5 personne, nous faisons ce que nous pouvons et donc il nous faudra effectivement ce fonds de concours et le lien avec les communes pour mettre en place ce Schéma des Mobilités qui va aussi nous occuper sur l'année 2026.

M. LE PRESIDENT- Y a-t-il des questions sur ce budget ?

Je mets ce budget au vote.

Y a-t-il des abstentions ? deux abstentions

Des oppositions ? deux oppositions.

Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 37 : FINANCES / BUDGET ANNEXE DE L'AÉROPORT - BUDGET PRIMITIF 2025

Rapporteur : Monsieur Christian POULHES

(Présentation de documents sur écran)

C. POULHES- En l'absence d'Isabelle LANTUEJOUL, je vais vous le présenter. Concernant le fonctionnement, c'est un peu un budget de reconduction, puisque nous sommes sur un niveau de plus de 2 millions d'euros, comparable à celui de 2024. Ce qu'il faut quand même voir, c'est que les recettes d'exploitation sont adaptées au trafic actuel puisqu'il y a des rotations qui ont été supprimées à la pause méridienne le lundi et le vendredi. Ce qui ne change pas, c'est la participation des collectivités à hauteur de 480 000 euros, c'est-à-dire à parts égales le Département pour 240 et Aurillac Agglo pour 240. L'équilibre est atteint avec un meilleur résultat antérieur puisqu'on a 413 000 euros cette année à consommer contre 306 l'année dernière. Si on voit nos dépenses, il n'y a pas grand-chose à en dire, que les frais de personnel ont été adaptés au fait que l'équipe est complète actuellement, on a un peu plus que l'année dernière, et les charges courantes sont comparables à celles du budget précédent. On a un résultat d'exploitation prévisionnel de 160 000 euros, que l'on retrouve en recette d'investissement. Ce qui est peut-être le plus notoire dans cette affaire, c'est ce qui va se passer en investissement, puisque les dépenses d'équipement se montent à 1,260 million, et 700 000 d'entre elles sont l'affrètement d'études pour envisager la réhabilitation complète de la plateforme dans les années futures mais ceci représente à ce stade une autre histoire mais c'est le poumon économique du bassin qui va se jouer au travers de cette étude et les performances que la plateforme pourra atteindre qui sont parfois d'ailleurs des obligations et d'autres fois des adaptations pour conduire une stratégie. Il y aura peut-être nécessité de faire une acquisition foncière en vue d'étendre la piste pour l'allonger. Ce qui a pu être en partie réalisé ici, on se rappelle bien de la mise en conformité de la tour. Toute l'infrastructure va bénéficier d'une étude qui saura nous dire dans quel sens il faudra aller et quels moyens il faudra aussi y consacrer. Et l'agglomération n'y suffira pas seule.

M. LE PRESIDENT- Y a-t-il des questions sur ce projet ? Oui, Monsieur Nicolas.

JP. NICOLAS- Oui, j'ai juste une question par rapport à la suppression de la troisième rotation qui, j'ai bien compris, faisait faire des économies à la Communauté d'Agglo de 300 000 euros, je crois que c'était ça. Mais par contre, les éléments que je n'ai pas, c'est l'impact qu'il y a eu sur les voyageurs par rapport à cette suppression de la troisième rotation.

M. LE PRESIDENT- C'était 400 000 €. Les voyageurs ont progressé contre toute attente. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui, on n'a pas perdu en fréquentation, on est même mieux situé que beaucoup d'aéroports sur le territoire français. On n'a pas de nouveau atteint les chiffres de 2019 en fréquentation, mais la suppression de la première et de la rotation de lundi et la rotation de vendredi n'a pas eu d'impact sur la fréquentation ou en tout cas c'est resté dans des conséquences acceptables puisqu'aujourd'hui c'était 800 000 euros par an ces deux rotations et je crois qu'on a tous des problèmes budgétaires qui ne permettent pas le service rendu donc ces rotations aujourd'hui correspondent aux besoins. C'est sûr que si on pouvait mettre une rotation supplémentaire par jour, ça ferait beaucoup mais on n'a pas le budget pour le supporter. S'il y a une offre, il y aura une demande, mais aujourd'hui, encore une fois, si les fonds de soutien aux lignes d'aménagement du territoire sont supprimés, il y aura une demande beaucoup plus forte de maintenir l'actualité avec une suppression de 10 millions de participations de l'État sur 3 années. Je reste très prudent, puisque budgétairement, on ne pourrait pas le supporter. Aujourd'hui, ça répond à minima, ce n'est pas une satisfaction de ne pas avoir pu maintenir ces deux rotations, mais je crois qu'il y a un moment où il faut être lucide sur nos capacités budgétaires. C'était pour cela que j'avais plafonné la participation de l'agglo à 4,3 millions pour les trois années de DSP. Je considérais qu'au-delà, ce n'était pas raisonnable. Ça supprimait finalement le calcul que j'avais fait intégrer dans ce raisonnement,

la suppression des deux rotations du lundi et du vendredi, et donc nous serons toujours à parité avec le département puisque de fait, les chiffres redeviennent raisonnables.

Je mets ces opérations au vote.

Y a-t-il des abstentions ? 2 abstentions.

Des oppositions ? 2 oppositions.

Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 38 : FINANCES / BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE - BUDGET PRIMITIF 2025

Rapporteur : Monsieur Charly DELAMAIDE

(Présentation de documents sur écran)

C.DELAMAIDE- Un budget de fonctionnement d'un peu plus de 2 millions d'euros, en diminution d'une centaine de milliers d'euros, qui fait appel à une subvention du budget principal à hauteur de 1 160 000 euros, déjà diminution aussi par rapport à l'année dernière, avec des produits attendus à hauteur de 530 000 euros et un résultat antérieur reporté de 340 000 euros. En dépenses, des frais de personnel à 970 000€, avec des charges courantes de fonctionnement à hauteur de 870 000€. Concernant l'investissement, c'est statu quo total puisque c'est 860 000€, identique à l'année précédente, avec un recours à l'emprunt de 520 000€. Un besoin de financement de 210 000 euros pour les recettes et des dépenses d'équipement à 580 000 euros et avec un résultat reporté de 200 000 euros. Concernant les projets en 2025, une étude de rénovation de l'équipement du Centre Aquatique, il a été inauguré en 2007, bientôt 18 ans, la nécessité d'avoir un conseil avec une assistance à maîtrise d'ouvrage, concernant des aménagements et de la restructuration des espaces à la fois intérieurs et extérieurs. Aussi une attention particulière sur la diminution des consommations énergétiques que nous avons déjà commencé à prendre en compte avec l'ombrière. Cette étude devrait prendre en compte aussi tous les chiffrages des coûts à la fois sur l'investissement et le fonctionnement.

M. LE PRESIDENT- Y a-t-il des questions sur ce budget du Centre Aquatique ? Non.

Je mets ce budget au vote.

Y a-t-il des abstentions ? Deux.

Des oppositions ? Deux.

Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 39 : FINANCES / BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES ÉCONOMIQUES - BUDGET PRIMITIF 2025

Rapporteur : Monsieur Christian POULHES

(Présentation de documents sur écran)

C. POULHES- (En l'absence d'Isabelle LANTUEJOUL) Ce budget est quasiment parallèle entre le fonctionnement et l'investissement, puisque nous avons 350 000 euros en fonctionnement et 347 000 en investissement. Côté fonctionnement, les recettes sont constituées prévisionnellement : la vente de terrains pour 350 000 euros qui couvre des frais d'études en dépenses pour 97 000 €, une charge financière pour 1 000 euros et des frais divers de production et commercialisation pour 30 000 € donc il ressortirait un excédent de 222 000 euros qu'on retrouve en recettes d'investissement.

M. LE PRESIDENT- Merci. Y a-t-il des observations sur ce budget des Zones d'Activités Economiques ?

C. POULHES- Cela concerne, en activité 2025, probablement la fin de la commercialisation d'Esmolès, et puis un travail qui s'entreprind sur Ytrac pour la zone de Branviel.

M. LE PRESIDENT- Très bien. Je rappelle les réflexions que nous menons sur les terrains à vocation économique que nous aurons l'occasion d'intégrer dans les futurs documents d'urbanisme. Y a-t-il des questions par rapport à cette délibération ?

Oui, Madame Lachaize.

S. LACHAIZE- Par rapport à Branviel, qu'est-ce que vous comptez faire ?

B. GINEZ- Il s'est engagé une étude pour mobiliser le haut de la zone qui a été utilisée pendant plus de 20 ans comme lieu de dépôt de déchets inertes par la société Colas avec un projet qui permettra sur la partie plus basse du terrain d'envisager une zone photovoltaïque au sol et ensuite sur le haut, là où il y a eu le moins de dépôts, de pouvoir étudier quel est l'espace qui peut être mobilisé au plus pour accueillir des activités artisanales.

M. LE PRESIDENT- Merci. Pas d'autres questions ?

S. LACHAIZE- Même question pour Esmolès, je n'ai pas entendu.

M. LE PRESIDENT- Esmolès, c'est un dossier qui est en cours sur la commune d'Arpajon-sur-Cère. Il y avait 5 lots et je crois qu'il y en a 3 qui sont vendus et 2 sous contrôle, sous projet, sous compromis.

Pas d'autres questions sur ces Zones d'Activités Economiques, je mets ce budget aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Deux.

Des oppositions ? Deux.

Et je vous remercie. Nous avons fini ces présentations budgétaires. C'est un peu fastidieux, mais c'est un exercice absolument nécessaire.

Sur la dernière page, vous avez le poids de l'activité du budget de l'Agglo. Histoire que vous en soyez bien conscients, c'est 129 millions € entre le fonctionnement et les investissements ce qui fait que l'Agglo, pour un territoire de 10% du Cantal, représente un budget de 129 millions sur notre territoire. Pour mémoire, le Conseil Départemental, c'est 240 millions. Cela donne les poids relatifs de chaque collectivité, avec des compétences différentes, mais le poids relatif de chaque collectivité. En tout cas, je me félicite, puisque ce sera le dernier budget que nous aurons à approuver de façon sereine. Après, le budget de l'année prochaine, ce sera un budget au fil de l'eau, puisqu'il y aura des échéances électorales qui font que l'on n'aura peut-être pas trop le temps de se consacrer à ces chiffres-là. Je tiens à remercier mon équipe, que ce soit les Maires au Bureau Communautaire comme les Vice-Présidents et bien évidemment tous les membres de l'équipe communautaire d'avoir permis de mener à bien ce projet de territoire que nous avons défini en 2020. Il y a bien évidemment, comme tous les mandats, des restes à réaliser importants, mais je rappelle que le plus gros dossier, c'était des restes à réaliser de l'équipe précédente, puisque c'était la STEP Souleyrie, on a pu faire face à une grave crise du Covid, des difficultés majeures en termes de fonctionnement démocratique, mais aussi des contraintes budgétaires qui n'ont pas été faciles à régler, et nous avons tenu le cap. Alors je tiens à remercier tous les Elus qui nous ont accompagnés sur ce budget, remercier les services, parce que les élus c'est une chose, mais les mains ouvrières ce sont les différents services, je tenais à exprimer ma satisfaction en tant que Président, d'avoir pu piloter un budget de cette taille-là de façon positive pour notre territoire. C'est l'appréciation que je souhaite conserver de cette démarche avec des projets qui seront structurants, on a parlé de la collecte, on a parlé de l'Aéroport on a parlé des Zones d'Activités Economiques en tout cas des perspectives qui vont permettre de développer notre Communauté d'Agglomération dans le sens où je pense que c'est bien l'intérêt de notre territoire, et je rappelle que nous gagnons des habitants depuis 2020, c'est une satisfaction aussi collective.

DÉLIBÉRATION N° 40 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR / POLE D'EXCELLENCE MICROBIOLOGIE INDUSTRIE ET INNOVATION - COFINANCEMENT DE LA CREATION D'UN POSTE DE CHARGE(E) DE MISSION POUR DEVELOPPER LES SERVICES DE L'ASSOCIATION PEM2I ENTREPRISES

Rapporteur : Monsieur Le Président

M. LE PRESIDENT- C'est la délibération sur le Pôle d'Excellence Microbiologie, la participation, le cofinancement de l'Agglo pour permettre le recrutement d'un chargé de mission pour l'Association PEM2i Entreprise. Ce sont les 20% qui étaient nécessaires pour que le financement du LEADER soit possible. Je rappelle que les règles européennes d'attribution du LEADER exigent pour des dépenses publiques un cofinancement d'une collectivité et c'est avec beaucoup de plaisir que je vous présente cette délibération qui elle aussi est très structurante pour notre territoire puisque je rappelle que le développement économique aujourd'hui de l'Agglo est quand même largement conditionné par les entreprises du Pôle d'Excellence Microbiologie. Les recrutements, quand on prend les statistiques de contrat à durée indéterminée, tournent autour de la microbiologie, le développement aussi de la population étudiante tourne autour de la microbiologie, c'est avec satisfaction que nous pouvons assurer ce cofinancement absolument nécessaire pour les entreprises d'avoir un référent sur l'Association PEM2i Entreprises.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Madame Lachaize.

S. LACHAIZE- Oui, il n'y a que Aurillac Agglo ? Les autres collectivités n'ont pas souhaité ? ou on ne leur a peut-être pas demandé d'ailleurs ?

M. LE PRESIDENT- Je ne sais pas si c'est le PEM2i, il faudrait poser la question à Jean-Vincent Gauzentes, mais la compétence économique étant soit l'Agglo soit la Région, je pense que c'était tout naturellement qu'ils se sont tournés vers l'Agglo.

Pas d'autres remarques ? Donc je mets cette délibération aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Des oppositions ? Non.

Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 41 : POLITIQUE DE LA VILLE / PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER DE MARMIERS - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU BAILLEUR CANTAL HABITAT POUR L'OPERATION DE DEMOLITION DE LA RESIDENCE "CLEMENCEAU"

Rapporteur : Madame Angélique MARTINS

A. MARTINS - Merci. Depuis 2020, le quartier de Marmiers, quartier Politique de la Ville, dans le cadre du NPNRU, a subi de nombreuses mutations. C'est un projet qui comprend des opérations portées à la fois par Cantal Habitat et la Ville d'Aurillac et qui mobilisera quand même au final 39 millions d'euros d'investissement avec le soutien financier de l'ANRU, d'Action Logement, de la Région, d'Aurillac-Agglo et de la Banque des Territoires. Cette délibération traite de la subvention attribuée par l'Agglo à Cantal Habitat pour la démolition de la résidence Clémenceau qui a eu lieu en 2024. Une démolition pour un coût total de 3 564 000 euros, subventionnée à plus de 3 millions € par l'ANRU, 335 000 euros par l'Agglo, après pour 69 000, quasiment 70 000 euros de fonds propres de Cantal Habitat, et de 136 000 euros de valorisation foncière. Cette délibération est l'occasion de porter attention sur les travaux qui ont eu lieu sur Marmiers, et d'attirer votre attention sur la mutation de ce quartier, et notamment, on voit sur Clémenceau, la reconstruction qui a démarré, également, le foyer des jeunes travailleurs qui est entièrement détruit et où les gravats sont à évacuer et la construction prochaine de la coulée verte. Merci.

M. LE PRESIDENT- Y a-t-il des observations ou des questions sur cette délibération ? C'est une délibération qui porte sur une compétence de l'Agglo, les quartiers Politique de la Ville, et donc c'est la raison pour laquelle il avait été validé le principe de verser une participation à ce plan de financement d'un million d'euros, et c'est le dernier versement, je pense, de ce million d'euros.

Pas de questions, je mets cette délibération au vote.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Des oppositions ? Non.

Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 42 : TRAVAUX ET RESEAUX / CONVENTION PORTANT CREATION D'UNE ENTENTE ENTRE LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DE CÈRE ET GOUL EN CARLADES, DE LA CHÂTAIGNERAIE CANTALIENNE ET LA CABA POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA COMPÉTENCE "GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS" (GEMAPI)

Rapporteur : Monsieur Gérard PRADAL

G. PRADAL- Cette délibération a pour but de poursuivre la convention qui nous lie avec la Châtaigneraie Cantalienne et Cère et Goul, dans le cadre de la GEMAPI. Cette convention s'achève le 30 avril et la nouvelle doit débiter le 1^{er} mai. On sait qu'aujourd'hui, la GEMAPI tient un rôle très important dans notre quotidien et dans le quotidien des communes. Il est essentiel que cela se poursuive. Je vous rappelle que l'entente a été créée en 2019 pour mutualiser des moyens humains de la nouvelle cellule de GEMAPI, à l'époque, c'était un peu tout nouveau, et on a embauché deux agents sur les trois intercommunalités. Armand DELAMAIDE et Thomas HERY sont salariés de la CABA mais ils sont mis à disposition des deux autres collectivités pour la GEMAPI. En décembre 2023, il y a eu la signature du Contrat de Progrès Territorial permettant de mobiliser des financements de l'Agence de l'Eau pour atteindre un bon état écologique sur les cours d'eau. Le travail va commencer après des phases d'études de l'ensemble des ruisseaux et des rivières. Aujourd'hui, grâce à cette signature, un programme d'actions à une échelle hydrographique cohérente, à savoir le bassin versant de la Cère, est mis en œuvre pour améliorer la qualité de nos autres systèmes aquatiques. La nouvelle convention, c'est assurer la poursuite des missions des agents de la cellule GEMAPI, auquel s'est rajouté Robinson NEDELEC. Cette convention, toujours sur le Bassin Cère-Amont, avec les deux autres intercommunalités, se donne les moyens de passer pleinement en phase opérationnelle, en permettant la réalisation de prestations de marché d'Aurillac Agglomération, pour le compte de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne, et la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès. Couvrir les actions des agents de GEMAPI, et notamment le suivi des chantiers sur les territoires des deux autres intercommunalités. La présente convention est conclue à partir du 1^{er} mai 2025 jusqu'au 31 décembre 2026.

M. LE PRESIDENT- Y a-t-il des questions sur cette délibération importante pour le fonctionnement de la GEMAPI et de l'entente ?

Pas de questions, je mets cette délibération au vote.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Des oppositions ? Non.

Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 43 : TRANSPORTS / POLE MOBILITE AURILLAC - TARIFS DES BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES DES PARKINGS GARE ET RELAIS

Rapporteur : Monsieur Sébastien PRAT

S. PRAT- Merci Monsieur le Président.

Afin de favoriser la mobilité électrique, Aurillac Agglo a décidé d'installer des bornes de recharge sur ses deux parkings d'intérêt communautaire : le parking relais et le parking de la gare. Le type de borne et le tarif ont été réfléchis en fonction de l'usage de ces deux parkings. Sur le parking relais, qui est le parking de la navette, qui accueille 201 places gratuites, c'est plutôt un usage à la journée ou à la demi-journée, on pose sa voiture, on prend la navette, on la reprend au bout d'un certain nombre d'heures. C'est pour cela qu'il a été proposé, enfin qu'il a été décidé déjà d'installer des bornes de recharge lente, 7 kWh, 10 points de charge pour 5 bornes, et qu'il est proposé un tarif du kWh à 20 centimes, plus 0,025 euros de la minute à partir de la 8^{ème} heure, c'est-à-dire 8 heures gratuites le temps qu'on charge sa voiture et qu'on la reprenne ensuite quand on vient de la navette. Sur le parking de la gare, le plus proche de la gare, 158 places gratuites. L'usage est plutôt pour aller dans les commerces, dans les restaurants, plus court pour les automobilistes. Il a donc été décidé d'installer des bornes de recharge rapide, 22-25 kWh, c'est 8 points de recharge pour 4 bornes. Le tarif proposé est de 0,45€ du kWh pour 0,025€ la minute de stationnement à partir de la deuxième heure ce coup-ci puisque la borne est plus rapide et que l'usage est beaucoup plus court. Cela peut être un canevas d'ailleurs pour les points intermodaux que nous allons certainement, j'espère, mettre en place dans les communes et pourquoi pas pour les parkings relais autour d'Aurillac et d'Arpajon pour celles et ceux qui souhaiteraient poser leur voiture électrique, la recharger, prendre un vélo, un bus ou que sais-je.

M. LE PRESIDENT- C'est une délibération importante parce que je pense que dans 5 ans, ce sera une délibération qui portera tous ses fruits.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

Je mets cette délibération aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Des oppositions ? Non.

Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 44 : URBANISME ET HABITAT / APPROBATION DE LA CONVENTION DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT PARTAGES RELATIVE A L'EXPERIMENTATION D'UNE OPERATION D'URBANISME COLLABORATIF "BIMBY-BUNTI"

Rapporteur : Madame Angélique MARTINS

A. MARTINS- Merci. Tout d'abord pour présenter un peu le contexte, aujourd'hui, dans le contexte de sobriété foncière qui va évoluer avec les différentes réglementations, on sait qu'on pourra de moins en moins construire de logements de façon classique en développant les lotissements. Pourtant, on a toujours besoin de nouveaux logements, notamment pour accueillir de nouveaux habitants. Comment on fait pour construire des logements ? On a la construction neuve en extension urbaine. Comme je viens de le dire, ce sera de moins en moins facile. On sait que les règles vont se durcir. La mobilisation du tissu urbain existant, donc en luttant contre les logements vacants, c'est notamment ce qu'on fait aussi à l'Agglo avec les OPAH. On a aussi toutes les opérations de renouvellement urbain, comme le travail sur les îlots dégradés ou le NPNRU dont j'ai parlé tout à l'heure, ce sont des opérations longues et très coûteuses. Le projet d'accompagnement à la densification douce de Villes Vivantes, nous propose une nouvelle option de construction neuve. C'est quelque chose qui se fait déjà spontanément mais qui est très ponctuel et que nous, on propose de stimuler par une animation et un accompagnement spécifiques. Villes Vivantes est une start-up d'urbanisme. Elle propose aux collectivités des opérations de développement et de renouvellement urbain en filière courte. La société travaille un peu partout en France pour des métropoles ou des territoires ruraux. Ils travaillent aussi sur des PLU ou des études d'OPAH. En 2024, ils ont deux opérations BIMBY qui ont été engagées, une à Lorient et une à Nancy.

La définition de leur intervention, le BIMBY, où on est dans de la construction sur une parcelle qui est déjà bâtie en partie, et il y a aussi le BUNTI qui correspond à de la reconstruction sur un bâti existant. Avec des exemples, ce sera plus simple. En ce qui concerne les BIMBY, ce sont des logements neufs en densification, par exemple on peut construire un nouveau logement sur un terrain, vendre un bout du terrain, ou déménager ou vendre en lot, construire un logement. Pour le BUNTI, c'est la valorisation en transformant des annexes, faire des divisions dans des grandes maisons pour avoir plus de logements ou des fusions de logements pour avoir une grande habitation, transformer des locaux d'activités vacants en logements. Voilà le genre de projets qui peuvent être accompagnés.

La proposition qui nous a été faite par la start-up comprend 2 modules. Le 1^{er} correspond à la part fixe, c'est le suivi d'animation que nous avons déjà pour les OPAH. C'est ce que l'Agglo va payer pour l'animation du dispositif donc l'animation totale qui propose toute la communication, un 1^{er} accueil de personnes et le pilotage des opérations avec des bilans annuels, des réunions pour un coût de 50 000 €. Le 2^{ème} module correspond à la part variable, c'est le suivi d'animation, c'est ce que l'on va payer au fur et à mesure que les projets vont sortir. Une partie au moment de l'étude de faisabilité qui correspond à peu près à 500 € par logement avec l'analyse de la demande et de la capacité du porteur de projet, des possibilités réglementaires, des enjeux au regard de nos politiques locales. Au moment de cette étude, il est prévu un échange systématique avec l'Agglo et les Communes, pour voir si les projets correspondent au projet d'urbanisme et dans une 2^{ème} étape, l'accompagnement des projets qui correspond à 6 000 € par logement. Ce sont les compétences pour développer les projets jusqu'à leur réalisation avec des études d'architectes, juridiques, réglementaires. Les paiements se font au fur et à mesure de l'avancement des dossiers. C'est une étude de convention de recherche et de développement partagés. Le financement est partagé par Villes Vivantes à 25% et 75 % à charge de l'Agglo. Sur ces 75 %, nous avons 16 % qui sont une part fixe à l'animation et 84 % qui est la part variable et sera débloquée au fur et à mesure des projets sur 3 ans. On vise une expérimentation sur 30 logements sur 3 ans, c'est plutôt bas au départ mais nous voulons voir comment cela fonctionne. La part fixe de 50 000 € est à régler au départ. Ensuite se greffe au fur et à mesure la part variable sur les 3 ans sachant que l'on ne dépassera pas les 30 logements réalisés au bout des 3 ans. Pour un comparatif, le coût de l'opération par logement sorti correspond à peu près à ce que l'Agglo avait déjà investi notamment dans Action Cœur de Ville. L'aspect financier pour faire suite à une délibération qui est passée tout à l'heure. Le dispositif peut bénéficier d'une demande de financement LEADER qui va partir pour la part fixe. On peut demander jusqu'à 80% de la prise en charge de la part fixe. Cela nous monterait un financement entre 50 et 60 000 euros de fonds LEADER. Après nous pouvons demander du Fonds Vert pour le module n° 2 sachant que le Fonds Vert se demandera chaque année en fonction de l'évolution de la loi et du budget. Pour finir, un planning prévisionnel avec la signature de la convention et la conférence de presse le 13 mai pour un démarrage de l'opération en septembre au Salon de l'Habitat puis des opérations qui vont se dérouler sur les 3 années qui vont suivre et les derniers logements définitifs en 2029-2030.

M. LE PRESIDENT- Est-ce que tu peux faire un retour sur ce que vous avez vu à Périgueux ?

A. MARTINS- En amont de la convention, on a la start-up qui était venue nous présenter le dispositif en Bureau Communautaire. Suite à ça, plusieurs élus ont été à Périgueux voir la 1^{ère} grosse opération qu'ils ont montée et voir des réalisations concrètes. Nous avons vraiment pu nous rendre compte des réalisations et de l'utilité que l'on pourrait en avoir sur notre territoire. Nous avons eu le cas de maisons individuelles avec des terrains un peu grands avec des personnes plutôt vieillissantes mais qui voulaient rester dans leur maison et qui ne pouvaient plus entretenir entièrement leur enclos. Le choix est fait de diviser et de construire une nouvelle maison sur leurs parcelles. Il y a aussi des terrains qui ont été divisés en 2 pour qu'il y ait le père et le fils. Une mère de famille qui s'est retrouvée seule avec ses enfants a cédé une partie de son terrain ce qui lui a permis de racheter sa maison et de rester dans sa maison. Nous avons vu plusieurs situations concrètes.

M. LE PRÉSIDENT- Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

Je mets cette délibération au vote.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Des oppositions ? Non.

Je vous remercie.

Nous avons fini l'ordre du jour.

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT, DU 1^{er} VICE-PRÉSIDENT ET DU BUREAU PRISES EN REGARD DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Décisions prises depuis le dernier Conseil du 24 février 2025

Le dernier point que nous avons, c'est le relevé des décisions que nous avons été amenés à prendre, le 1^{er} Vice-Président, le Bureau et moi-même. Y a-t-il des questions sur ces décisions prises depuis la séance précédente ? Non.

Le Conseil Communautaire prend acte du compte rendu des décisions.

QUESTIONS DIVERSES

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions diverses ?

Monsieur NICOLAS, on me précise qu'il n'y avait pas de dossier joint à la délibération n° 3. La délibération était complète.

Je vous souhaite une bonne soirée.

(La séance est levée à 21h30)

Le Président,

Le Secrétaire de Séance,

Pierre MATHONIER

Christian POULHES